La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Mars 2020 - N°246

QUEL AVENIR POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN FRANCE ?

DOSSIERS

Recherche et Innovation
RSE
Antilles

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations
Missions
Élections

Découvrez la cartographie documentée des 315 innovations qui vont impacter le système de santé d'ici trois à cinq ans, intégrant les progrès thérapeutiques mais également par comparaison, les dispositifs médicaux et les solutions de e-santé.

www.lir.asso.fr

PANORAMA À 5 ANS DES PROGRÈS THÉRAPEUTIQUES

INNOVATIONS & PERSPECTIVES 1ère ÉDITION

lir imaginons la santé

Sommaire

Mars 2020

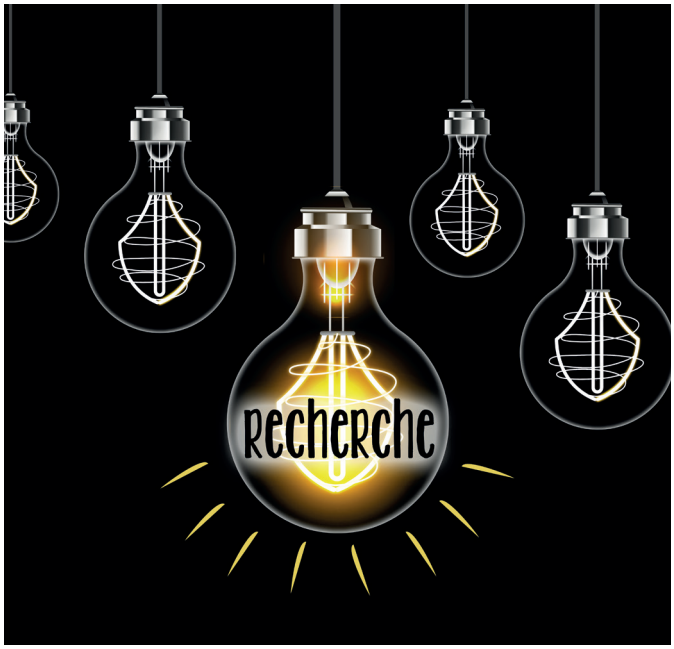

2 Recherche et innovation : privé, public, deux salles, deux ambiances.

3 Quel avenir pour la recherche dans notre pays ? *Gérard Longuet*
4 Reconnaissance faciale : allier la raison pratique et la raison citoyenne. *Didier BAICHÈRE*
6 Recherche : la lente dégradation des conditions de travail. *Philippe BERTA*
7 Une LPPR qui peine à exister. *Patrick HETZEL*
8 3 % du PIB, un seuil symbolique à atteindre. *Huguette TIEGNA*
9 La performance de la recherche publique, un tabou ? *Philippe ADNOT*
10 Demain les robots : quel impact sur les emplois de services ? *René-Paul SAVARY & Marie MERCIER*
11 La recherche est un pari. *Nadia SOLLOGOUB*

12 Responsabilité sociale et environnementale : vers un capitalisme 2.0 ?

13 Développer la conscience sociale des entreprises. *Stéphanie KERBARH*
14 Donner un autre sens à l'économie en Union Européenne. *Marguerite DEPREZ-AUDEBERT*
15 Responsabilité sociétale des entreprises et commande publique. *Philippe LATOMBE*
17 Entreprises et citoyens : pour un langage commun. *Dominique POTIER*

18 Antilles, une dimension économique nouvelle ?

19 Les Antilles, une place de choix dans les travaux de la délégation aux Outre-mer. *Olivier SERVA*
23 Protéger pour développer, un « retour aux sources » indispensable. *Stéphanie ATGER*
24 Pour une prise en compte des spécificités des territoires d'outre-mer à Bruxelles. *Gilbert ROGER*

25 Missions, Nominations, Élections

26 Présidence de la République et Gouvernement
33 Parlement, Outre-mer, préfectures
36 Autres mouvements

TRIBUNES

RECHERCHE ET INNOVATION : PRIVÉ, PUBLIC, DEUX SALLES, DEUX AMBIANCES.

Alors que la recherche publique attend de son ministère un plan de soutien fort à travers la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche, les industries, de leur côté, bénéficient d'un certain nombre d'aides de la part de Bercy pour développer des innovations. Le plus connu est sans conteste le Crédit impôt recherche, mais les financements via les Programmes d'investissement d'avenir sont une autre ressource.

Du côté de la recherche publique, l'heure est à l'inquiétude : les orientations prises par leur ministère seront-elles à la hauteur de leurs attentes ? La communauté scientifique se montre inquiète. Annoncé en février 2019, le texte doit permettre d'atteindre l'objectif de 3 % du PIB investi dans la recherche et donner de la visibilité sur les budgets et les ressources humaines du secteur sur plusieurs années, à compter de 2021. Même s'il n'est attendu en conseil des ministres qu'au printemps, les premières pistes émanant des trois rapports préparatoires et les dernières prises de parole du Gouvernement inquiètent les chercheurs. Ils craignent notamment le recours au financement compétitif, qui pourrait appauvrir la diversité disciplinaire et empêcher le respect pour le temps long de la recherche. 71 revues de recherche en grève, appel à un moratoire et à des états généraux de la recherche signé par 200 responsables de laboratoires, au moins 400 motions signées pour s'opposer à la réforme, dont une motion votée par la prestigieuse Conférence des présidents du comité national, représentant les 46 disciplines du CNRS… une telle levée de boucliers est rare, dans le milieu, et augure de difficiles négociations.

Du côté des industries, un collège d'experts mandaté par l'exécutif rendait son rapport le 7 février dernier, dont l'objet est d'orienter le pacte productif et le soutien public à l'innovation. Dix marchés prioritaires sont identifiés : l'agriculture de précision et les agro-équipements, l'alimentation durable pour la santé, le biocontrôle animal et végétal, la santé digitale, les biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes, l'hydrogène pour les systèmes, la décarbonation de l'industrie, les nouvelles générations durables de matériaux composites, les technologies du quantique, la cybersécurité. Sur cette base, le Gouvernement effectuera une sélection finale des marchés prioritaires et élaborera dans le cadre du pacte productif des stratégies d'accélérations ambitieuses.

Marjolaine Koch

QUEL AVENIR POUR LA RECHERCHE DANS NOTRE PAYS ?

Gérard LONGUET
- ▶ Sénateur Les Républicains de la Meuse
- ▶ Membre de la commission des Finances
- ▶ Rapporteur spécial du budget Enseignement scolaire
- ▶ Président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Au moment des derniers arbitrages sur la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche, il est plus que jamais important de définir ce que l'on attend de la recherche dans notre pays. Au-delà des chiffres, des évolutions de statut, des mesures de simplification de l'organisation et du fonctionnement de la recherche, ce qui importe aujourd'hui c'est d'avoir une vision stratégique claire et affirmée de ce que l'on souhaite. Quelle est la place que nous voulons pour notre pays dans la recherche mondiale ? Quelle articulation avec la politique de recherche européenne ? Quelles priorités, quels moyens sommes-nous prêts à accorder à un domaine essentiel pour garantir notre souveraineté ?

Dans le cadre de ses travaux, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), que j'ai l'honneur de présider, fait appel à de très nombreux chercheurs. Nous sommes toujours fiers de constater l'excellence de notre recherche, mais nous mesurons aussi la vigueur de la compétition mondiale actuelle dans de nombreux domaines, par exemple en matière d'intelligence artificielle ou de biotechnologies.

Il nous faut soutenir nos chercheurs mais également toute la chaîne du transfert de la recherche à l'économie. Les liens entre les univers de la science et de l'entreprenariat sont encore trop faibles dans notre pays. Il nous faut progresser dans la transformation de la science française en économie, en industrie, en emplois. Nos voisins belges, allemands, scandinaves sont bien meilleurs que nous, sans parler de pays comme Israël ou les États-Unis. La création de start-up par les chercheurs doit être facilitée et encouragée.

A l'Office, nous avons le souci permanent de mettre la connaissance scientifique et l'expertise au cœur de notre réflexion. Nous pensons qu'il faut leur donner plus de place dans le débat public, dans la décision politique et dans l'action collective. Nous avons d'ailleurs consacré une de nos auditions publiques récentes aux enjeux du conseil scientifique aux institutions politiques, au regard des expériences particulièrement éclairantes du Royaume-Uni, du Québec ou encore de la Nouvelle-Zélande, pays à forte culture scientifique. La complexité et la technicité croissantes de nombreux sujets nécessitent cet appui scientifique à la décision.

« Les liens entre les univers de la science et de l'entreprenariat sont encore trop faibles dans notre pays »

Il faut enfin que la science reprenne sa place dans le débat citoyen. La remise en cause permanente sur les réseaux sociaux de vérités scientifiques, la rapidité de propagation de rumeurs infondées, l'élaboration de théories pseudo-scientifiques non vérifiées militent pour l'instauration d'un débat science-société ouvert et ambitieux.

Jamais sans doute, et peut-être sans même s'en rendre compte, nos concitoyens n'ont autant attendu de la science pour résoudre les grands problèmes du monde actuel, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux. C'est donc avec beaucoup de détermination qu'il nous faut renouveler aujourd'hui le pacte de confiance qui lie notre pays avec sa recherche et ses chercheurs. ●

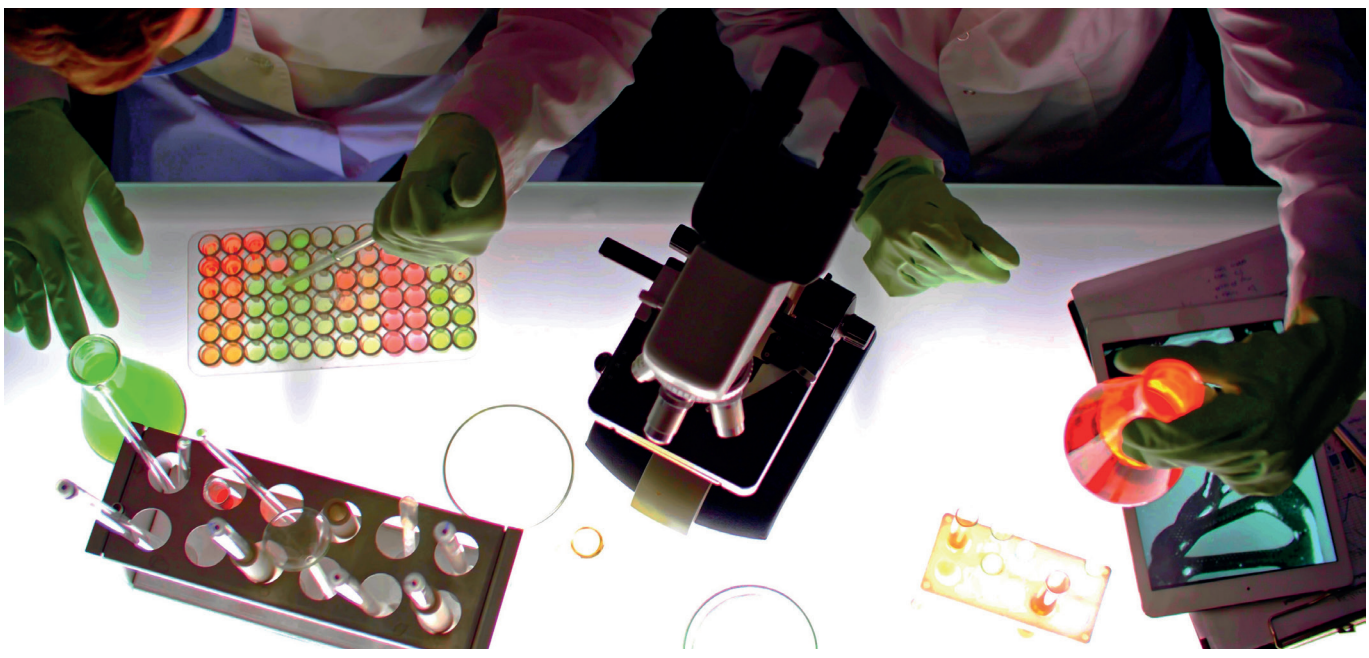

©Sénat

RECONNAISSANCE FACIALE : ALLIER LA RAISON PRATIQUE ET LA RAISON CITOYENNE

Didier BAICHÈRE
- ▶ Député LaREM des Yvelines
- ▶ Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- ▶ Coprésident du groupe d'études Industrie de la défense
- ▶ Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- ▶ Conseiller municipal de Versailles

La reconnaissance faciale est un concentré des défis posés par l'intelligence artificielle (IA). Elle est la première application grand public de l'IA. Nous ne pouvons pas nous permettre de rater le tournant qu'elle signifie pour notre société. Car derrière le techno-scientisme béat des uns et les dénonciations orwelliennes des autres, se déploie très sûrement une nouvelle dimension de la rivalité stratégique entre les grandes puissances mondiales. La reconnaissance faciale est un enjeu de souveraineté économique, technologique et sécuritaire, au même titre que l'IA.

Selon un sondage récent, plus de 80 % des Français ont entendu parler de la reconnaissance faciale, mais bien peu visualisent ses potentialités concrètes. Pourtant, la reconnaissance faciale s'est déjà introduite à bas bruit dans notre quotidien avec les passeports biométriques ou encore la possibilité de débloquer son smartphone. Trois écueils majeurs se dressent devant nous : le laisser-faire, au plus grand profit des géants du numérique américains et chinois ; le rejet en bloc, au risque d'un décrochage technologique ; l'attentisme, car nous n'avons plus le temps d'attendre. Faut-il pour autant ouvrir, sans limite aucune, les vannes de l'innovation ? Certainement pas. Nous avons besoin d'une double méthode qui allie en même temps démarche d'expérimentation et d'innovation et démarche de consultation et d'appropriation citoyenne. C'est ce double mouvement que je propose de mettre en musique au travers d'une loi d'expérimentation, créant un cadre d'expérimentation scientifique et organisant une consultation citoyenne, à l'instar du processus modèle des États généraux mis en place pour les lois sur la bioéthique. C'est aussi la meilleure manière de remettre au centre le Parlement et, à travers lui, le temps de la délibération démocratique.

Fortement préconisée par le Conseil d'État, la loi d'expérimentation permet d'ouvrir un espace temporel et territorial, borné et sécurisé, pour tester et innover dans un domaine spécifique, puis en tirer les enseignements et généraliser enfin les avancées pertinentes et acceptées dans une loi classique. En matière de reconnaissance faciale, c'est la possibilité de tester son application à des cas d'usage particuliers et forts différents entre eux, de la gestion des flux aux nouvelles offres marketing, de la sécurisation d'espace aux services de santé. Seule l'expérimentation permettra de conclure à l'acceptabilité citoyenne comme à la pertinence économique de chacun des cas d'usage. Ne fermons pas la porte par anticipation, et de même, ne l'ouvrons pas à tous vents par principe. Expérimentons, consultons, délibérons, réglementons.

La consultation citoyenne se nourrira en temps réel des expérimentations, de même que celles-ci pourront s'affiner au gré des retours citoyens. D'où l'importance de ne pas séparer la consultation de l'expérimentation. Elle s'articulera avec l'Office parlementaire d'évaluation scientifique et technologique (OPECST), ce qui permettra de l'asseoir dans le rôle qu'il doit jouer : celui d'instance de médiation et de traduction entre la Science et la Loi. Cette méthode pourra être portée par la France auprès des autres pays européens volontaires, avec le Parlement européen dans un rôle de facilitateur et de coordinateur. Telle est la voie française et européenne que je souhaite faire entendre. ●

« Nous avons besoin d'une double méthode qui allie *en même temps* démarche d'expérimentation et d'innovation et démarche de consultation et d'appropriation citoyenne »

PARTAGER AVEC LES CITOYENS DE VOTRE RÉGION, UNE RÉFLEXION SUR LES DÉFIS DE LA RECHERCHE ET DE LA SANTÉ DE DEMAIN

S3Odéon
SCIENCES SANTÉ SOCIÉTÉ

Dans le domaine de la santé, en ce début de XXIe siècle, nous avons la chance d'assister à une quantité croissante de découvertes scientifiques et d'innovations technologiques. Ces progrès ne peuvent qu'améliorer le bien-être des citoyens, et plus encore permettre de guérir et soulager de nombreuses maladies qui sont encore handicapantes ou mortelles.

En même temps, nous sommes assaillis quotidiennement par des myriades d'informations issues des médias de toute nature. En présence de cette masse d'informations glanées ici et là, le citoyen ne sait plus qui croire. Les innombrables nouvelles qui fleurissent sur les réseaux sociaux ? Mais ne sont-elles pas du domaine du fantasme, source de désillusion ? Les avis d'experts, scientifiques et médecins ? Mais leurs propos ne sont pas toujours écoutés, parfois contestés ?

Aussi, le citoyen se demande comment discerner le vrai du faux ? Comment évaluer la portée sociétale de ces découvertes ? Comment s'enrichir tout en cultivant son esprit critique ? Comment choisir ? Qui peut le faire mieux que ceux qui savent ? Les scientifiques, ceux qui connaissent les tenants et les aboutissants des découvertes. Encore faut-il qu'ils soient entendus. Comment simplifier l'information sans falsifier, comment intéresser et passionner le grand public ?

L'association Sciences Santé Société - S3ODEON - rassemble Les meilleurs spécialistes, les chercheurs les plus renommés dans leur discipline, les représentants les plus remarquables de la société civile, se succèdent chaque année sur la scène du théâtre de l'Odéon pour partager un message avec le grand public.

Tous bénévoles, ils viennent partager leurs connaissances afin de nous faire découvrir de nouvelles perspectives pour la recherche et la santé, chasser les idées reçues et les fausses croyances, mettre à portée de toutes les découvertes les plus récentes de la recherche médicale, avec leurs enjeux socio-économiques et éthiques.

S3 Odéon favorise le rapprochement entre Sciences, Santé et Société et propose de réfléchir aux défis de la santé.

LES THÈMES ABORDÉS

- **La recherche et les maladies de demain :** Le cancer, le diabète, l'infarctus du myocarde, la douleur, la médecine personnalisée, les méthodes de diagnostic...

- **Les enjeux de société :** La nouvelle économie de la santé (l'implication des personnes, le bien-être au travail...), les défis socio-économiques (l'accompagnement de la personne, prise d'âge...), les enjeux éthiques.

- **Les progrès annoncés :** L'e-santé (du patient acteur à l'utilisation des data), l'homme augmenté, la réparation et le remplacement d'organes, la recherche en open source, l'intelligence artificielle...

Si vous vous aussi vous souhaitez réfléchir aux défis de la santé, N'hésitez à pas à consulter et à partager avec vos concitoyens les témoignages inspirants de 100 personnalités :
www.s3odeon.fr

RECHERCHE : LA LENTE DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Philippe BERTA
- ▶ Député Modem du Gard
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ A participé aux groupes de travail en amont de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche

Le début de l'année 2019 a vu le lancement par le Premier ministre d'une séquence exploratoire sur la situation de la recherche française en vue de constituer l'un des éléments de préparation de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), ceci pour le printemps 2020. Cette séquence s'est traduite, entre autres, par la mise en place de trois groupes de travail, dont l'un, que je co-présidais, dédié à l'attractivité des carrières et dont le rapport final fut remis en juillet dernier au premier ministre.

Ancien chargé de recherche au CNRS, ancien directeur de recherche à l'Inserm et professeur des universités, j'ai pu mesurer une lente dégradation au fil des décennies des conditions faites aux chercheurs, aux enseignants-chercheurs mais aussi à toutes les catégories de personnels impliqués (ingénieurs, techniciens, doctorants ou post-doctorants). Les propositions multiples issues d'auditions variées ne sont que des propositions et à ce stade, personne ne sait quelles sont celles qui seront reprises dans l'élaboration du futur projet de loi. Il n'est pas non plus possible d'en présenter tous les éléments ici. En effet, toutes les étapes qui s'inscrivent dans le parcours du chercheur ou de l'enseignant-chercheur ont été l'objet d'analyses et de propositions.

Au niveau des années de thèse, outre l'adaptation de la durée du contrat doctoral aux exigences disciplinaires, la généralisation d'un financement revalorisé au sein d'un cadre juridique spécifique a été suggérée. La relance de l'emploi scientifique permanent est proposé via les procédures actuelles bien sûr, mais aussi en transformant les emplois à durée déterminée en contrat à durée indéterminée de mission scientifique, en créant un véritable contrat de post-doctorant, pour améliorer les débuts de carrière et attirer de jeunes chercheurs étrangers, ou encore par la création de chaires d'excellence junior pour conserver sur notre territoire de jeunes talents ou de chaires d'excellence senior pour attirer des chercheurs de grande réputation.

Tout ceci ne peut faire sens sans envisager la revalorisation des rémunérations de l'ensemble des personnels en les alignant a minima sur les rémunérations moyennes des pays membres de l'OCDE et tout simplement de la fonction publique française. Pendant la carrière enfin, il est apparu impératif d'alléger les obligations de service d'enseignement en début de carrière pour faciliter les activités de recherche, de tenir pleinement compte des diverses facettes du métier (recherche, pédagogie, valorisation, administration, culture scientifique) dans la progression de celle-ci, d'améliorer les conditions de mobilité, de reclassement ou de congés sabbatiques.

« Tout ceci ne peut faire sens sans envisager la revalorisation des rémunérations de l'ensemble des personnels en les alignant a minima sur les rémunérations moyennes des pays membres de l'OCDE »

Ces quelques éléments s'inscriront bien sûr dans la volonté réaffirmée par le président de la République d'enfin atteindre un budget de la recherche atteignant les 3 % du PIB, comme promis dès le début des années 2000, et jamais réalisé. C'est bien là la condition pour pleinement inscrire notre pays dans l'économie de la connaissance qui est la nôtre, et tout simplement pour assurer notre souveraineté nationale. ●

UNE LPPR QUI PEINE À EXISTER

Patrick HETZEL
- ▶ Député Les Républicains du Bas-Rhin
- ▶ Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- ▶ Président du groupe d'études Enseignement privé sous contrat et hors contrat
- ▶ Rapporteur spécial du budget Justice

Avant toute chose, je tiens à rappeler ici que je suis favorable au principe des lois de programmations pluriannuelles dans plusieurs domaines, dont la recherche. Mais je doute de la capacité de ce gouvernement à porter ce type de loi. Je suis rapporteur spécial du budget de la justice au sein de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Nous avons vu qu'entre le vote de la loi en mars 2019 et le vote du budget en 2020, les engagements n'étaient pas respectés, et de loin. De fait, ce gouvernement manque de crédibilité pour porter une programmation pluriannuelle dans la mesure où il est incapable de tenir ses engagements à six mois d'intervalle. Je m'inquiète également de la procrastination autour de la LPPR. Les rapports des différents groupes de travail datent de septembre 2019 et nous n'avons toujours aucun texte. Ce n'est pas rassurant. Je me demande sérieusement si ce gouvernement a une réelle ambition politique pour l'enseignement supérieur et la recherche.

© Assemblee nationale

À rebours du quinquennat Hollande, ce gouvernement a décidé de traiter séparément la recherche et l'enseignement supérieur et je pense que les universités vont pâtir de cette dichotomie. Les universités vont être les grandes perdantes de cette réforme. Le gouvernement est enfermé dans une vision très franco-française selon laquelle la recherche s'effectue avant tout dans les grands organismes de recherche ce qui, plus que jamais, est faux. Nous avions réussi ces dernières années à avancer vers une bien meilleure coopération des acteurs du secteur. Par ailleurs, aujourd'hui, on sent une très grande tension au sein du gouvernement au sujet de la recherche. Cette tension existe depuis longtemps entre le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Bercy. Mais Bercy est clairement en train de gagner les arbitrages, or Bercy veut que l'État ait la même relation avec les universités qu'avec les organismes de recherche.

De plus, les acteurs du monde de la recherche sont de plus en plus inquiets. Le gouvernement ne sortira de cette situation qu'en créant de la confiance autour de son action. La confiance ne se décrète pas, elle se démontre dans la pratique. J'avoue que je suis sidéré que, sur ces sujets, le gouvernement ait avant tout une approche budgétaire. J'ai l'impression qu'ils affichent des ambitions en fonction du budget qu'ils décrochent. C'est l'inverse qu'il faut faire ! Il faut impulser un souffle dans le système, une vision.

Bien entendu, il y a des réformes à entreprendre dans le milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche. La première problématique est celle de la bureaucratisation. On a éloigné les chercheurs de la recherche. Il faut leur redonner du temps. On n'est pas allé au bout de la logique de la LRU (loi Liberté et Responsabilité des Universités). L'autonomie des universités c'est aussi leur faire confiance. L'évaluation doit se faire a posteriori et non a priori. À

« Les rapports des différents groupes de travail datent de septembre 2019 et nous n'avons toujours aucun texte »

ce titre, la récente décision de créer un poste de recteur délégué à l'enseignement supérieur et la recherche dans les régions est une mauvaise nouvelle. Cela participe d'une volonté de contrôle de l'Etat sur des acteurs supposés être autonomes. Je vois, là encore, la main de Bercy derrière cette décision. La deuxième problématique est évidemment celle des moyens. Il faut enfin arriver à cette barre de 3 % du PIB consacré à la recherche dans ce pays. Ce financement doit permettre de rehausser la dotation des laboratoires mais aussi de « rebooster » l'Agence nationale de la recherche (chargée du financement de la recherche sur appel à projet). Enfin, il convient encore de faire des efforts sur le rapprochement entre recherche publique et recherche privée.

Le CDI de mission et la tenure track que le gouvernement annonce comme étant des dispositifs qui feront partie de la loi à venir, ne répondront pas à tous les problèmes RH du secteur. Beaucoup de chercheurs n'ont pas de contrats stables et s'interrogent légitimement sur leur avenir. Pour répondre à cela, il faut ouvrir un certain nombre de postes supplémentaires. Enfin, concernant la question du statut des chercheurs et des enseignants-chercheurs, je pense que le gouvernement n'a pas suffisamment mis les universités et les organismes autour d'une table pour discuter de ce qu'il est possible de faire. J'ai trouvé les rapports du groupe de travail faibles sur le sujet. Je rappelle qu'avant les années 1980, les chercheurs n'avaient pas le statut de fonctionnaire. La nécessité du statut de fonctionnaire pour les chercheurs est un vrai débat qui mériterait d'être posé. ●

3 % DU PIB, UN SEUIL SYMBOLIQUE À ATTEINDRE

Huguette TIEGNA
- ▶ Députée LaREM du Lot
- ▶ Présidente du groupe d'études Économie verte et économie circulaire
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Vice-présidente de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Au 21ème siècle, les enjeux de la recherche scientifique sont plus que jamais importants, du fait de l'accélération des évolutions technologiques et de la complexité des défis auxquels notre monde est confronté : dérèglement climatique, crise de la biodiversité et des ressources, vieillissement des populations, évolution des enjeux de santé avec l'apparition de nouveaux virus. La recherche publique ou privée joue un rôle majeur dans tous ces sujets. J'ai participé à l'un des trois groupes de travail, qui ont formulé des propositions concrètes dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Cette loi représente un levier historique pour réussir la reconquête scientifique de la France. Cela impose de mettre la recherche et l'innovation au cœur des nouveaux modèles sociétaux et garantir à notre pays son rayonnement et son attractivité à l'international. Cet objectif nécessite de donner du temps, des moyens et de la visibilité à l'ensemble des acteurs de la recherche pour les 10 ans à venir, concrètement en inscrivant une trajectoire d'investissements à la hauteur des défis à relever.

« En 2017, la France n'avait consacré à sa recherche que 2,19 % de son PIB, alors que ces dépenses étaient de 3 % du PIB en Allemagne et 3,2 % au Japon »

Investir dans la recherche est une priorité pour le long terme. La recherche française peine à se maintenir au niveau des nations les plus avancées. En 2017, la France n'avait consacré à sa recherche que 2,19 % de son PIB, alors que ces dépenses étaient de 3 % du PIB en Allemagne et 3,2 % au Japon. Malgré ce retard les découvertes scientifiques ont toujours été impressionnantes. Il est donc impératif d'atteindre l'objectif fixé par le Président de la République de 3 % de PIB, dont 1 % pour la recherche publique. L'attente du monde de la recherche est grande et nous devons préparer son avenir en veillant à une loi ambitieuse pour la recherche, qui sera présentée en conseil des ministres début avril 2020. La valorisation et l'attractivité des chercheurs sont indispensables aux progrès scientifiques et à l'innovation. La revalorisation des salaires annoncée par la ministre Frédérique Vidal sera concrétisée en 2021. L'attractivité du métier de jeunes chercheurs dans notre pays passe par la suppression de la précarité, afin d'offrir un statut et un parcours sécurisés aux doctorants, et en traitant aussi les questions liées à la parité. Il sera consacré près de 120 millions d'euros à la revalorisation des carrières de la recherche. Les nouveaux recrutements se feront à minima à hauteur de deux fois le SMIC et l'ensemble de la communauté de chercheurs doit être rémunérée à son juste niveau, 92 millions d'euros y seront consacrés.

La science doit être notre conscience collective et contribuer à l'éclairage du débat public. Il est heureux et nécessaire que les pouvoirs publics se tiennent aux recommandations scientifiques dans le cadre de la gestion de la pandémie de Covid19. Le Président de la République française a rappelé sa confiance dans la recherche lors de son allocution à la nation du 12 mars 2020. La recherche française se mobilise pour comprendre le Covid19 et tenter d'en limiter sa propagation. Nous pouvons collectivement saluer l'effort commun des laboratoires de l'Institut Pasteur, de l'Inserm, du CNRS et des universités, unis face à cette pandémie. Il est urgent de mettre en place un fond de réserve scientifique dédié à la recherche sur les phénomènes imprévus et qui risquent de s'accentuer avec les effets du réchauffement climatique. ●

©Assemblée nationale

LA PERFORMANCE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE, UN TABOU ?

Philippe ADNOT
- ▶ Sénateur NI de l'Aube
- ▶ Membre de la commission des Finances du Sénat
- ▶ Rapporteur spécial du budget Recherche et enseignement supérieur au Sénat
- ▶ Auteur du rapport d'information sur la prise en compte de la performance dans le financement des universités
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Membre de la délégation du Sénat à la prospective

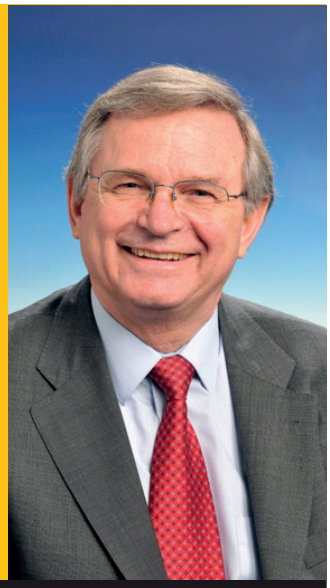

La question de ce dossier dédié à la recherche et à l'innovation porte sur le premier axe relatif à l'allocation des moyens, autour duquel s'articulent les recommandations de mon rapport d'information au nom de la Commission des finances du Sénat sur « Le financement de la performance : une condition de l'attractivité des universités françaises »[1]

Cet axe invite à réfléchir, en s'inspirant des exemples étrangers, sur la pertinence d'une orientation vers un contrat pluriannuel comme cadre unique d'allocation des moyens, comprenant une part significative allouée à la performance.

« De nombreux pays ont déjà mis en œuvre, et ce depuis plusieurs années, des modes d'allocation de moyens liant financement et performance »

Il part du constat selon lequel, aujourd'hui, la performance n'est en réalité que peu, voire pas prise en compte dans le financement de nos universités françaises, malgré quelques tentatives. Nos établissements demeurent, en effet, financés essentiellement par voie de subvention publique globalement reconduite chaque année, même si un financement extrabudgétaire s'est développé, via, notamment, les programmes d'investissement d'avenir.

Or, de nombreux pays ont déjà mis en œuvre, et ce depuis plusieurs années, des modes d'allocation de moyens liant financement et performance. Mon observation et mon analyse suite à un certain nombre d'auditions, des exemples irlandais, néerlandais ou encore suisse, m'ont conduit à considérer que notre système universitaire ne pouvait se priver de cette dynamique mondiale, qui conditionne fortement l'attractivité. Il en va de la capacité de nos universités à garder leur rang sur la scène mondiale.

J'estime, à cet égard, que si la réforme engagée par le Gouvernement sur le dialogue stratégique et la gestion est un premier pas, ce mouvement doit être amplifié, dans une perspective, à terme, d'une dotation globale unifiant le processus contractuel et le modèle d'allocation des moyens.

En effet, allouer une part conséquente de financement selon des critères de performance permettrait d'inciter les établissements à devenir plus efficaces, stratégiques et transparents, et de redonner un sens au principe d'autonomie des universités que je soutiens.

Cette mesure ne peut, à mon sens, pour donner sa pleine efficacité, être décorrélée des deux mesures suivantes, elles-mêmes facteurs d'attractivité :

- améliorer la mesure de leurs performances et le « savoir communiquer » de nos universités ;
- inciter nos universités à développer leurs ressources propres grâce à la diffusion d'un « esprit entrepreneurial » en leur sein.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai travaillé sur le rapport du groupe de travail -constitué au printemps dernier par le Ministère de la Recherche de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation- «Recherche partenariale et innovation» que nous avons rendu en septembre dernier . C'est dans ce même état d'esprit que j'aborderai l'examen du futur projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche, qui devra permettre à la France d'investir de manière durable et à la hauteur des besoins dans la recherche. ●

1. *Rapport d'information de M. Philippe ADNOT, fait au nom de la commission des finances n° 130 (2019-2020) - 19 novembre 2019*

DEMAIN LES ROBOTS : QUEL IMPACT SUR LES EMPLOIS DE SERVICES ?

René-Paul SAVARY
- ▶ Sénateur Les Républicains de la Marne
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires sociales
- ▶ Vice-président de la délégation à la prospective
- ▶ Co-auteur du rapport d'information « Demain les robots : vers une transformation des emplois de service »

Marie MERCIER
- ▶ Sénatrice Les Républicains de Saône-et-Loire
- ▶ Secrétaire de la commission des Lois
- ▶ Vice-présidente de la délégation à la prospective
- ▶ Co-auteure du rapport d'information « Demain les robots : vers une transformation des emplois de service »

La délégation à la prospective du Sénat a réfléchi pendant plusieurs mois à la question de l'impact sur l'emploi de l'utilisation de plus en plus fréquente de robots et machines intelligentes dans toutes les sphères d'activité, publiques ou privées.

Certes, l'automatisation existe depuis des décennies dans le domaine industriel où elle répond à des logiques de massification de la production et de division très poussée du travail. L'emploi industriel en a été transformé : les tâches les plus basiques ont été confiées à des machines et l'emploi consiste de plus en plus à faire fonctionner et superviser ces machines. Mais il n'a pas disparu.

De leur côté, les activités de service, par leur grande diversité, semblaient devoir échapper à l'automatisation. Mais les progrès de l'électronique, de la mécanique ainsi que de l'informatique, avec le développement de l'intelligence artificielle, permettent de traiter sans intervention humaine un très grand nombre de processus, y compris variés et peu répétitifs.

Des machines intelligentes se déploient ainsi dans des domaines très divers : agriculture, logistique et transports (entrepôts automatisés, véhicules autonomes), sécurité et défense (reconnaissance faciale), services financiers, soin et santé (radiologie), énergie et environnement (*smartgrids*), commerce, loisir et tourisme (robots d'accueil), etc. Ces machines prennent des formes multiples : de la plus complexe, le robot humanoïde multitâches, aux plus simples – robots conversationnels ou chatbots, intelligence artificielle embarquée.

Doit-on dès lors redouter des suppressions d'emploi en nombre et un chômage technologique massif dans le secteur des services qui concentre les trois-quarts de l'emploi en France ?

Nos travaux montrent que ce n'est pas le plus probable. Dans le passé d'ailleurs, les emplois perdus ont toujours été compensés par des créations d'emplois dans de nouveaux secteurs d'activité. Mais les emplois d'aujourd'hui seront profondément transformés. Il existe notamment un fort risque de déqualification des emplois intermédiaires, lié au développement de l'intelligence artificielle dans les domaines des services financiers, des services juridiques, de la santé, du social, de l'éducation, de la sécurité. Cela rend nécessaire de revoir l'appareil de formation initiale, y compris dans le but d'accroître les compétences spécialisées de haut niveau en robotique et intelligence artificielle et aux nouveaux métiers de la donnée (*data scientists*), et de renforcer la formation continue, en mettant l'accent sur les publics éloignés de la formation, pour favoriser l'adaptabilité et les compétences transversales.

« Il existe un fort risque de déqualification des emplois intermédiaires, lié au développement de l'intelligence artificielle dans les domaines des services financiers, des services juridiques, de la santé, du social, de l'éducation, de la sécurité »

Mais les robots et l'intelligence artificielle restent limités en matière d'intelligence sociale et de compétences relationnelles, indispensables dans le secteur des services. Une complémentarité entre le robot et l'homme, clé d'une « robotisation heureuse », est donc à mettre en œuvre, parfois à inventer.

Enfin, pour accompagner le foisonnement d'innovations actuel et le développement d'outils qui ne sont pas sans risques, des régulations doivent être établies, économiques d'abord, en particulier pour éviter la mainmise d'un petit nombre d'opérateurs sur l'économie des robots et de l'intelligence artificielle, mais aussi sociales ou éthiques.

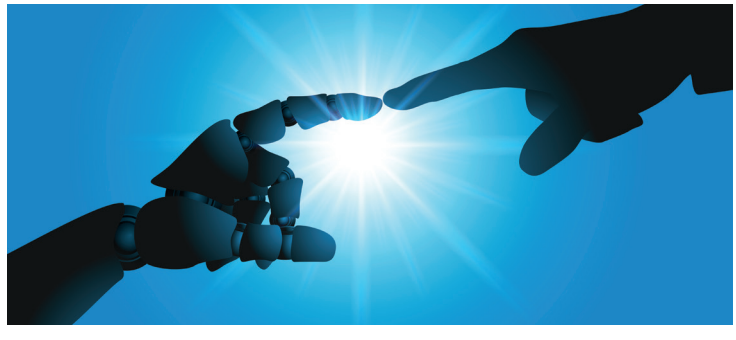

Rien n'est écrit d'avance. Ayons confiance et mobilisons-nous pour accompagner ce saut technologique. ●

LA RECHERCHE EST UN PARI

Nadia SOLLOGOUB
- ▶ Sénatrice UC de la Nièvre
- ▶ Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Membre de la délégation à la prospective
- ▶ Auteure d'une question à la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur la situation préoccupante qui est aujourd'hui celle du CNRS
- ▶ Conseillère municipale de Neuvy-sur-Loire

La recherche est une activité au temps plus long que le temps politique. Un pays qui se dote d'une forte stratégie de recherche fondamentale est un pays qui se libère de la dépendance aux autres. En pleine crise sanitaire actuelle on s'aperçoit que la R&D française s'est exportée et qu'on fait la course dans les labos publics tous domaines confondus : épidémiologie, génétique, infectiologie pour gérer la crise.

Pour assurer cette indépendance scientifique, l'outil enseignement supérieur/recherche se doit d'être pérenne, stable et financé à hauteur de ses objectifs (3 % du PIB). Depuis la loi LRU, l'engagement des acteurs dans les modifications systémiques (COMUE, PRES, IDEX, PIA) les ont fortement mobilisés en les détournant de leurs objets premiers (enseignement et recherche). La baisse régulière du nombre de postes de chercheurs à l'INSERM et au CNRS les fragilise tous les ans. La baisse de nombre de postes de chargés de recherche au CNRS se confirme. Passant de 293 à 244 postes, l'organisme ouvrira donc 49 postes de moins que l'année dernière. Compte tenu des autres départs permanents de l'organisme (notamment du fait de recrutements par des universités ou d'autres employeurs académiques en France ou à l'étranger), elle conduira à une diminution des effectifs de chercheurs et chercheuses au CNRS de l'ordre de 80 par an. Pour l'INSERM, en 10 ans, les effectifs globaux ont augmenté de 2,5 % passant de 5001 à 5124 fonctionnaires permanents. L'évolution des effectifs de l'organisme n'est pas la même pour toutes les catégories. Pendant que les technicien·ne·s de l'organisme ont vu leur nombre baisser fortement (-14 %) et que celui des chercheur·euse·s baisse, passant de 2196 en 2009 à 2142 en 2017, l'Inserm a vu son nombre d'ingénieur·e·s augmenter de 24 % en 10 ans, rejoignant petit à petit le nombre de chercheur·euse·s.

Pour mettre la recherche au cœur des nouveaux enjeux sociétaux et maintenir la France sur une place de leader dans l'échiquier international, il faut consolider ses outils de recherche et de formation en moyens humains et financiers. Il faut considérer le domaine de la recherche comme un investissement d'avenir et pas comme une ligne de dépense budgétaire. Investir sur l'avenir, c'est miser sur les jeunes chercheurs, c'est garder celles et ceux qui ont été formés dans nos écoles doctorales en lieu et place de les envoyer en stage post doctoral dans des laboratoires étrangers et de ne pas être capable de les faire revenir. C'est perdant-perdant pour le pays : on les a formés pendant 10 ans dans les équipes de recherche et ils vont exprimer leur intelligence ailleurs.

« Il faut considérer le domaine de la recherche comme un investissement d'avenir et pas comme une ligne de dépense budgétaire »

La recherche est un pari. On parie sur des idées nouvelles, prometteuses, portées par des chercheurs passionnés. Imaginez, si personne n'avait parié un moment sur le taxotère, innovation pharmacologique française qui a révolutionné la prise en charge des cancers. La non prise en compte de la recherche publique comme source d'indépendance dégrade la capacité de la communauté scientifique à explorer des domaines nouveaux, à « dépasser les frontières » des savoirs établis et à apporter sa pleine contribution aux défis de connaissance auxquels sont confrontées les sociétés contemporaines en matière technologique, environnementale, politique ou sanitaire... ●

©Sénat

TRIBUNES

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE : VERS UN CAPITALISME 2.0 ?

La Responsabilité sociale et environnementale est une notion désormais ancrée dans le paysage économique. La RSE se définit comme la façon dont les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques à leurs valeurs, à leurs prises de décision et à leur stratégie.

La RSE implique que l'on mesure l'impact, positif ou négatif, sur chacune des trois composantes, et ce pour toutes les actions menées par l'entreprise. Souvent, l'adoption de cette approche implique de réfléchir à des changements techniques et culturels pour répondre aux standards environnementaux, sociaux et économiques que l'entreprise souhaite s'appliquer. C'est une démarche éthique, que peuvent entreprendre aussi bien les multinationales que les PME.

Cette intégration du concept de responsabilité sociale et environnementale annonce-t-elle l'émergence d'une ère nouvelle, où le capitalisme tendrait vers plus de bienveillance et d'inclusion ? Un collectif nommé « Nous Sommes Demain », lancé en septembre 2019 par Pascal Demurger (MAIF), Pierrick De Ronne (Biocoop), Emery Jacquillat (CAMIF) ou encore Guillaume Gibault (Slip Français), propose des « actions concrètes pour accélérer la transformation sociale et environnementale des entreprises autour de quatre enjeux : le partage des richesses, le partage du pouvoir, l'impact social et l'impact environnemental. » Une initiative qui sonne comme une réponse au ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire, qui a lui-même appelé à bâtir une « économie responsable » en opposition au « capitalisme du XXe siècle [qui se trouve] dans une impasse. »

Marjolaine Koch

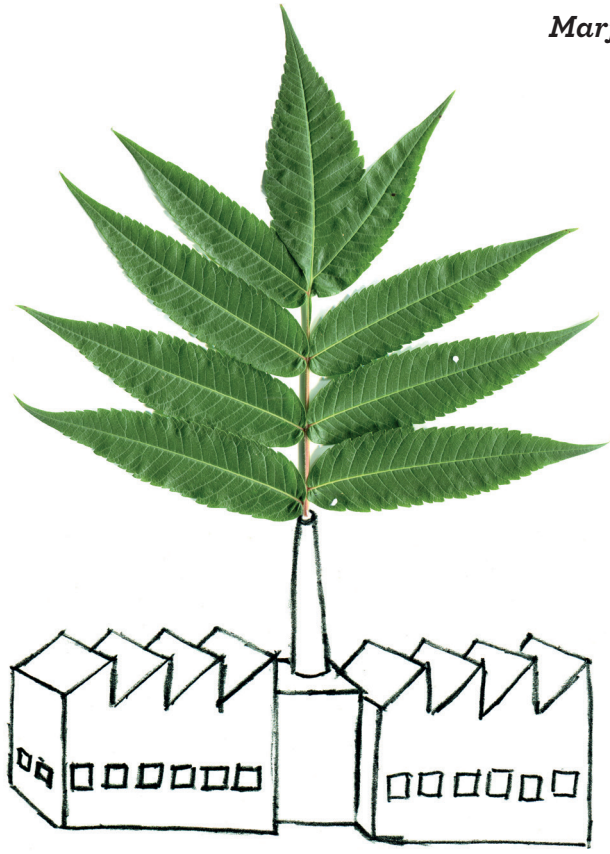

DÉVELOPPER LA CONSCIENCE SOCIALE DES ENTREPRISES

Stéphanie KERBARH
- ▶ Députée LaREM de la Seine-Maritime
- ▶ Présidente du groupe d'études RSE-responsabilité sociale des entreprises
- ▶ Secrétaire de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

La question du rôle social de l'entreprise et de la responsabilité attachée à celui-ci n'est pas récente. Déjà, dans une tribune parue le 13 septembre 1970, Milton Friedman affirmait que « la responsabilité sociale des entreprises est d'augmenter le profit. » Si la formule est restée célèbre, le contexte est plus méconnu. En effet, l'économiste dénonce ce courant de pensée qui affirme que l'entreprise ne se préoccupe pas seulement du profit, mais qu'elle a une « conscience sociale » qui l'oblige à prendre en compte des problématiques sociales, telles que l'emploi, la lutte contre les discriminations, la prévention de la pollution. Jusqu'à ces dernières années, notre législation ne prenait pas en compte le rôle social de l'entreprise. L'article 1832 du Code civil est clair : « La société est instituée [...] en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter. »

Résumer le but d'une entreprise à son profit est un non-sens au XXIe siècle. En effet, si l'homme aspire, par le biais de son travail, à gagner sa vie, il souhaite aussi œuvrer pour rendre notre société plus vertueuse. Pour ce faire, la France doit compter sur deux éléments : sa législation incitative et les bonnes pratiques affichées des entreprises. En matière de législation, la France est ambitieuse. D'abord, la proposition de loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, adoptée le 27 mars 2017, responsabilise nos grandes entreprises, ainsi que leurs filiales, fournisseurs et sous-traitants sur les impacts de leurs activités.

Ensuite, la loi PACTE promulguée le 22 mai 2019 offre aux entreprises la possibilité de se doter « d'une raison d'être » ou de s'ériger « en société à mission. » Cette dernière possibilité permet à l'entreprise de se fixer des objectifs en matière de responsabilité sociale et environnementale qui seront évalués par un comité des parties prenantes.

À côté de cette législation RSE naissante, les sociétés sont invitées à adopter des politiques d'achats responsables qui prennent en compte les enjeux qu'elles peuvent avoir en matière de droit humain et d'atteinte à l'environnement. À ce titre, je salue le Fashion Pact qui engage 147 marques de l'industrie de la mode sur des thématiques de responsabilités sociale et environnementale. Dans ce Fashion Pact, les politiques d'achats responsables conduisent les groupes à privilégier les sous-traitants ou fournisseurs qui ont une démarche écologiquement responsable, telles que renoncer aux approvisionnements issus de l'élevage intensif pour préférer des exploitations agricoles respectant l'écosystème naturel. Même si ces pratiques commerciales ne sont pas juridiquement contraignantes, elles engagent l'image de la marque face aux citoyens.

« Résumer le but d'une entreprise à son profit est un non-sens au XXIe siècle »

Et avec la loi « Lutte contre le gaspillage et économie circulaire » dont je suis la Rapporteure, les citoyens sont en mesure de vérifier la réalité des conditions de fabrication d'un vêtement. Les travaux parlementaires ont enrichi le texte initial en imposant aux entreprises du textile la mise en place d'un affichage qui intègre des critères environnementaux et sociaux.

En tant que présidente du groupe d'études RSE, je souhaite que les droits de l'homme, l'environnement et l'éthique deviennent réalité au sein de chaque organisation, la RSE est nécessaire pour notre avenir. ●

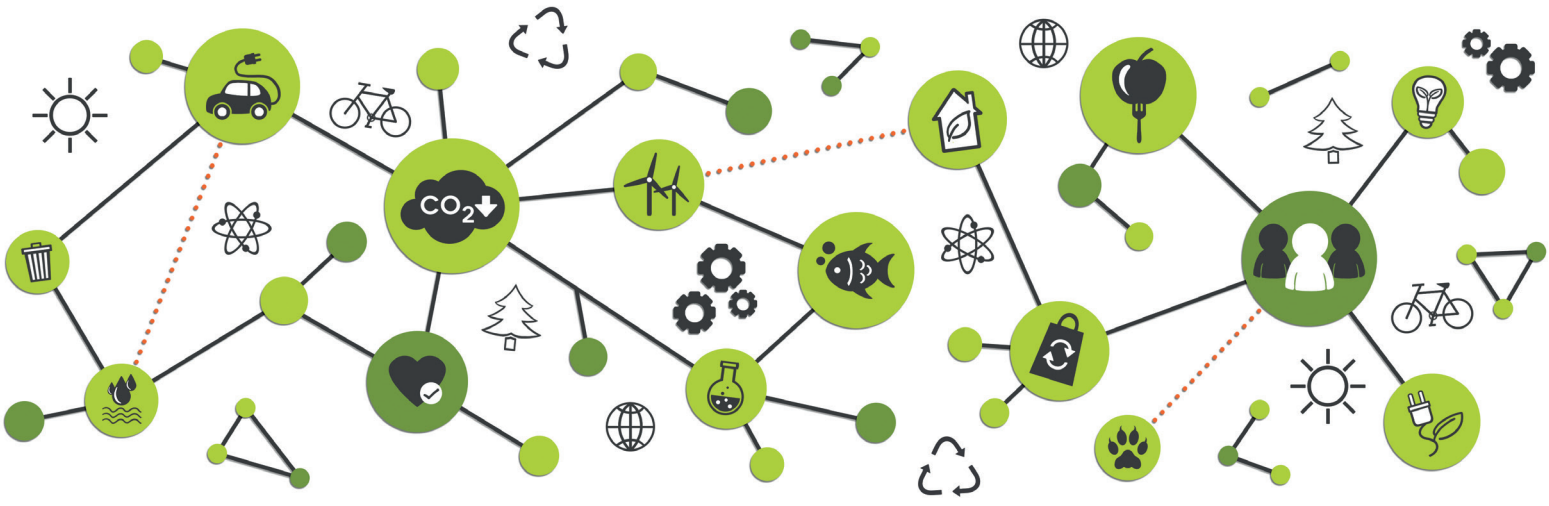

DONNER UN AUTRE SENS À L'ÉCONOMIE EN UNION EUROPÉENNE

Marguerite DEPREZ-AUDEBERT
- ▶ Députée Modem du Pas-de-Calais
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de la commission des Affaires européennes
- ▶ Conseillère régionale des Hauts-de-France
- ▶ Vice-présidente du groupe d'études RSE

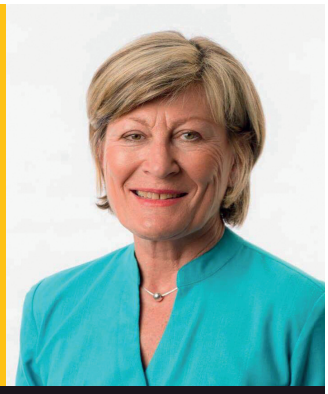

Le monde et les citoyens changent… les acteurs économiques doivent s'adapter. L'actualité sanitaire nous le confirme.

Il en est ainsi des salariés et des cadres des entreprises. Leur rôle, leurs missions ont significativement évolué ces dernières années. Les entreprises n'ont plus seulement un impact sur la vie des citoyens à travers les services et produits qu'elles proposent ou les emplois et opportunités qu'elles créent. A l'inverse, le citoyen a un impact sur le milieu économique. Le sociétal s'est introduit dans l'entreprise. Celles-ci, poussées par un mouvement irrésistible, ouvrent désormais la voie à de nouvelles normes en matière de conditions de travail, de respect des droits de l'homme, d'environnement, d'éthique, d'innovation, d'éducation ou de formation.

Pour leur part, bien que pris de vitesse, les gouvernements se montrent de plus en plus engagés. Leurs discussions et leur action impliquent de nombreuses questions concernant la manière dont le modèle économique des entreprises peut être modifié. La collaboration entre les gouvernements européens pour promouvoir les objectifs sociaux a ainsi progressé, tout comme l'intérêt de l'UE pour cette nouvelle responsabilité.

L'Union européenne s'est engagée dès le milieu des années 1990 sur la voie de la responsabilité sociale des entreprises. L'UE a pour mission de faire évoluer la législation en établissant des cadres de référence qui encouragent les entreprises à améliorer leurs performances.

Malgré la diversité des systèmes sociaux au sein de l'UE, les États européens partagent un modèle de société qui les distingue nettement des autres régions du monde. Les pays membres de l'Union ont des valeurs et droits fondamentaux qui constituent le cœur même de notre modèle européen.

Ces valeurs ont été rassemblées en tant que telles, par exemple lors du Sommet social pour une croissance et des emplois équitables, le 17 novembre 2017 à Göteborg. De ce sommet est née la déclaration sur le socle européen des droits sociaux. L'objectif était de donner aux citoyens des droits nouveaux et plus efficaces basés sur 20 principes clés. Les enjeux de l'Europe sociale sont donc au cœur des choix d'une Europe qui se veut un modèle d'innovation mais aussi de promotion des droits fondamentaux dans le cadre d'une économie sociale de marché. C'est pourquoi il m'a semblé essentiel de travailler sur un rapport à l'Assemblée nationale. Ce rapport avait pour objectif de cerner les perspectives de développement des droits sociaux au sein de l'Union. Il permet d'apercevoir ce qui a déjà été fait, mais surtout ce qu'il reste à faire.

« La RSE au sein de l'Union doit devenir un vecteur d'innovation dans les relations de travail en devenant un sujet de négociations transnationales »

Il est nécessaire d'aller plus loin et de réinventer un modèle social et économique européen. La RSE au sein de l'Union doit devenir un vecteur d'innovation dans les relations de travail en devenant un sujet de négociations transnationales.

L'Union Européenne doit développer une approche unique de la RSE en l'intégrant dans ses stratégies d'emploi, de cohésion sociale et de développement durable. L'économie ne peut plus être opposée au social, elle se doit d'être éthique, inclusive et être partie prenante dans la réduction des fractures territoriales. Si l'UE parvient à aboutir son travail sur une RSE commune, nos petites entreprises françaises (mais aussi les plus grandes !) ne pourront qu'en bénéficier et le rôle des salariés dans l'économie du XXIème siècle ne pourra que progresser. ●

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES ET COMMANDE PUBLIQUE

Philippe LATOMBE
▶ Député Modem de la Vendée
▶ Membre de la commission des Lois
▶ Co-auteur d'une proposition de loi pour un essor de la responsabilité sociétale au service du développement durable des entreprises à la faveur des marchés publics

Favoriser les sociétés qui ont une pratique confirmée de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est certainement la façon la plus adéquate d'encourager les entreprises et les organisations à se préoccuper du bien-être de leurs salariés, de l'environnement et de leur empreinte sur les territoires. C'est donc tout naturellement que les collectivités territoriales s'intéressent à la RSE et réfléchissent à la façon dont elles peuvent contribuer à dynamiser cette démarche sur leurs territoires, notamment dans le cadre de la commande publique, et ainsi améliorer leur propre résilience. Il s'agit de mettre en place un cercle vertueux.

Cette demande des territoires commence à être prise en compte par les parlementaires et les pouvoirs publics. Ainsi, la Loi PACTE, en précisant que les entreprises ne doivent pas se limiter à la recherche de profit mais qu'elles doivent être le lieu de création et de partage de sa valeur, permet de redéfinir leur raison d'être et de renforcer la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux liés à leur activité. La Loi sur l'Économie circulaire, quant à elle, fait référence, très timidement, à la RSE. Plus directive, la loi EGALIM impose 50 % de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective publique, à partir du 1er janvier 2022.

L'évolution de la prise en compte des critères RSE reste donc modeste. Bercy estime que cela demeure un concept trop flou qui agrège des conditions déjà intégrées par ailleurs (emploi de salariés en insertion, recyclage, ...). Il est pourtant théorisé et bien documenté, stable et déjà utilisé dans la loi.

Réticences aussi des services centraux par crainte que les appels d'offres territoriaux ne deviennent plus favorables aux entreprises locales et ne soient faussés. Or, il ne s'agit que d'ajouter un critère de plus et, dans la majorité des cas, cela ne créerait pas de discrimination significative entre entreprises locales et nationales.

L'Ouest, et Nantes en particulier, est pionnier dans la prise en compte de la RSE en matière d'appels d'offres. La décision du Conseil d'Etat (CE), concernant le litige qui a opposé Nantes Métropole (NM) et la société Chiffoleau, dans le cadre d'un marché d'impression, a mis en exergue le problème juridique sur lequel est venue se fracasser l'initiative de NM, pourtant félicitée pour sa démarche dans un rapport du Conseil économique social et environnemental (CESE) d'avril 2018, intitulé *Commande publique responsable : un levier insuffisamment exploité*.

A cette occasion, le CE a considéré que les critères RSE ne peuvent être pris en compte pour l'attribution d'un marché public que s'ils présentent un lien suffisamment direct avec l'objet du marché et ses conditions d'évaluation. Tant pis pour Nantes Métropole, pour la RSE aussi ! On ne peut que le regretter.

Afin de faire sauter cet écueil juridique et éviter que ne soit freinée la dynamique vertueuse des territoires, il suffit d'intervenir

« Le Conseil d'État a considéré que les critères RSE ne peuvent être pris en compte pour l'attribution d'un marché public que s'ils présentent un lien suffisamment direct avec l'objet du marché et ses conditions d'évaluation »

au niveau du code de la commande publique. J'ai donc déposé une proposition de loi qui intègre la RSE de façon optionnelle, sans contrainte donc, dans les schémas territoriaux. Pourquoi attendre plus longtemps ? Permettons ainsi à l'intelligence économique territoriale de nous aider à atteindre nos objectifs nationaux en matière de développement durable. ●

LE TROMBINOSCOPE DE L'ÉNERGIE

TOUT CONNAÎTRE DES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES DÉCIDEURS AU SEIN :

- du ministère de la Transition écologique et solidaire
- de la présidence de la République, du Premier ministre, du CESE
- du Parlement
- des agences nationales et établissements publics
- des établissements de recherche et formation
- des syndicats et organisations professionnelles de l'énergie
- des instances régionales

BON DE COMMANDE

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – 315 bureaux de la Colline – 92213 Saint-Cloud cedex – Fax : 01 55 62 68 76

REV20

❑ OUI, je commande l'édition 2020 du Trombinoscope de l'Énergie parution en mai 2020
..... exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 108 €TTC (TVA 20 %, port offert)

❑ M. ❑ Mme

Nom.....

Prénom .....

Organisme .....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Pays .....

Tél .....Fax.....

E-mail.....

Je joins mon réglement à l'ordre du Trombinoscope par :

❑ Chèque ❑ Mandat ❑ Carte bancaire Visa/Mastercard

Validité : CW : (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

❑ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

ENTREPRISES ET CITOYENS : POUR UN LANGAGE COMMUN

Dominique POTIER
- ▶ Député socialiste de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du Conseil supérieur de la coopération
- ▶ Coprésident du groupe d'études Objectifs de développement durable
- ▶ Co-auteur d'une proposition de loi portant création d'une certification publique des performances sociales et environnementales des entreprises, et expérimentation d'une comptabilité du XXIe siècle

Le concept de responsabilité sociale et environnementale (RSE) est vieux comme le monde de l'entreprise dans son acception moderne. Un continuum philosophique relie les réponses philanthropiques aux bouleversements sociaux de la révolution industrielle du XIXe siècle et celles écologiques liées, en ce début de XXIe siècle, à l'anthropocène. La RSE apparaît comme une intention éthique visant à améliorer l'impact social et environnemental d'une économie marquée par l'accélération des avancées technoscientifiques et la concentration des grandes entreprises. Elle a progressivement trouvé un cadre juridique à travers les directives de l'Union européenne sur le *reporting* extra-financier qui ont fait naître une nouvelle génération d'agences de notation, d'indices boursiers et de labels.

Cette créativité – censée ré-enchanter l'entreprise – a pu faire illusion. Mais aujourd'hui la profusion des allégations RSE, non ou mal contrôlées, ajoute de la confusion au lieu de refléter la réalité des pratiques des entreprises. Si les seuls indicateurs classiques de performance économique procurent une vision borgne de l'entreprise, ceux de la RSE nous en donnent une vision floue : données peu accessibles, concentration des opérateurs de la certification, caractère publicitaire des informations fournies aux actionnaires et aux clients…

Aucune des démarches entreprises n'a été totalement vaine, mais le temps est venu de dépasser ce premier âge de la RSE. Cette conviction ne tient pas tant au décalage trop souvent observé entre des paroles et des actes mais à la limite consubstantielle d'un système autoproduit dans une dynamique privée sans la médiation d'un cahier des charges public. Un nouvel âge de la RSE doit a contrario contribuer à une renaissance de l'esprit d'entreprise comme du civisme. Ce nouveau « langage commun » entre entreprises et citoyens ne peut être conçu par la seule puissance privée. C'est le sens de la proposition de loi que j'ai défendue en octobre 2019 visant la création d'une certification publique de la RSE.

La clarté suppose une norme maîtrisée par la puissance publique, évaluée et révisée au rythme du renouvellement démocratique. Un label ou un scoring publiques, établis sur la base de critères indiquant les impacts sociaux et environnementaux et la qualité de la gouvernance permettraient un classement lisible. Chaque citoyen, dans ses statuts de consommateur, d'épargnant et d'investisseur, pourrait ainsi comparer les performances des entreprises en matière de RSE et orienter l'économie dans un sens vertueux. L'État pourrait renforcer l'impact d'une telle notation en expérimentant l'effet d'un bonus fiscal.

« Un label ou un *scoring* publiques, établis sur la base de critères indiquant les impacts sociaux et environnementaux et la qualité de la gouvernance permettraient un classement lisible »

©Gérard Louis

Cette proposition de loi rappelle qu'au-dessus de la loi du marché il y a celle de la République, imposant à la première une visée et des limites. Au cœur de cette tension, il existe une voie de transformation prometteuse qui évite le double écueil de la suradministration et du marché de dupe.

L'éthique ne peut plus être seulement un fanion en haut du mât, elle doit devenir le gouvernail de notre économie. La raison d'être de nos entreprises serait vaine sans une authentique évaluation de leur façon de faire. C'est le sens profond de cette proposition de loi : donner à la société les instruments de sa propre transformation. ●

TRIBUNES

ANTILLES, UNE DIMENSION ÉCONOMIQUE NOUVELLE ?

Vaste archipel, les Antilles françaises comprennent l'île de la Guadeloupe, la Désirade, Marie-Galante, l'archipel des Saintes, la Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

La particularité de cette zone française tient à son économie spécifique et à un taux de chômage structurellement plus élevé qu'en métropole, aux environs de 20 %. Le secteur agricole reste significatif dans l'économie locale, avec des produits phares tels que le sucre de canne, la banane et le rhum. Si ces marchés étaient les seuls porteurs de l'économie auparavant, ils vivent désormais en parallèle d'autres activités. Première d'entre elles, le tourisme, fortement générateur d'emplois. La restauration, la distribution alimentaire, l'automobile, la pêche ou l'aquaculture font aussi vivre les îles. Pour soutenir le développement de nouvelles branches et l'installation d'une nouvelle génération d'entrepreneurs, une première édition des Assises économiques des Outre-mer aura lieu en juin à Paris. En réunissant les milieux économiques des Outre-mer, l'objectif est de mettre en valeur l'excellence ultramarine.

En 2018, les assises de l'Outre-mer s'étaient conclues par la présentation d'un « Livre bleu » dans lequel étaient listées une série de mesures destinées à soutenir le développement de l'économie des territoires d'Outre-mer. Outre la dimension économique, avec la nomination d'un délégué à la concurrence Outre-mer et des exonérations de charges sociales patronales, le financement des collectivités, les délais de paiement du secteur public vis-à-vis des entreprises étaient d'autres points à régler pour assainir la situation. A ce jour, où en sommes-nous ?

Marjolaine Koch

LES ANTILLES, UNE PLACE DE CHOIX DANS LES TRAVAUX DE LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER

Olivier SERVA
- ▶ Député LaREM de la Guadeloupe
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- ▶ Rapporteur spécial du budget Outre-mer
- ▶ Président de la délégation aux Outre-mer
- ▶ Membre de la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'État Outre-mer
- ▶ Conseiller régional de la Guadeloupe

Depuis sa création, la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale, que j'ai l'honneur de présider, s'est fixé pour objectif de développer le « réflexe outre-mer ». C'est donc avec grand plaisir que je salue ce numéro de Trombinoscope qui met les Antilles à l'honneur.

Avec deux départements (Guadeloupe et Martinique) et deux collectivités à statut spécifique (Saint-Martin et Saint-Barthélemy), les Antilles représentent 4 des 12 territoires d'outre-mer que compte la France et 9 des 27 députés ultra-marins. Il est donc naturel que la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale prête une attention toute particulière à cette région du monde et de notre pays.

Au cours de l'année écoulée, la Délégation a présenté différents rapports, certains ayant un caractère ultra-marin général, d'autres étant plus spécifiquement consacrés à une ou plusieurs collectivités.

C'est ainsi que parmi les travaux à caractère général intéressant l'ensemble de nos outre-mer, la Délégation a rendu en 2019 plusieurs rapports sur les congés bonifiés (MM. Lénaick Adam et David Lorion rapporteurs), sur les discriminations (Mmes Josette Manin, Cécile Rilhac et Maud Petit, rapporteures), sur le sport et la santé dans les outre-mer (Mme Maud Petit et M. Jean-Philippe Nilor, rapporteurs) ou encore sur l'impact de la réforme des retraites dans les outre-mer (Mme Sophie Panonacle et MM. Mansour Kamardine et Serge Letchimy, rapporteurs).

Mais les Antilles occupent une place centrale dans nos préoccupations et nos travaux. C'est ainsi que des rapports spécifiques ont été consacrés à des sujets d'actualité comme la situation du CHU de Pointe-à-Pitre (MM. Olivier Serva et David Lorion rapporteurs) ou la situation de l'université des Antilles (M. Max Mathiasin rapporteur). Sans oublier l'investissement des députés antillais dans la commission d'enquête sur le Chlordécone présidée par le Martiniquais Serge Letchimy, et dont la Guadeloupéenne Justine Benin était rapporteure.

Le travail mené très récemment par Mmes Ericka Bareigts et Stéphanie Atger sur le grand âge dans les outre-mer, s'il a une vocation généraliste, s'attache tout particulièrement à la situation des départements les plus concernés par le vieillissement de leur population : la Martinique, la Guadeloupe et, dans une moindre mesure, La Réunion. Il met en évidence le vieillissement accéléré qui affecte les Antilles : jadis départements les plus jeunes de France, la Martinique et la Guadeloupe deviendront les départements les plus âgés du pays à l'horizon 2030. Le rapport met en évidence les implications économiques et sociales de ce défi, à commencer par le recrutement de plusieurs milliers d'aides-soignants et de personnels liés aux services à la personne dans un délai restreint, ainsi que le coût de l'adaptation des logements de nos aînés, mais aussi la nécessité de construire des établissements pour personnes âgées dépendantes dans un contexte où le public local est économiquement moins favorisé que la moyenne nationale.

« La Martinique et la Guadeloupe deviendront les départements les plus âgés du pays à l'horizon 2030 »

Le rapport sur le sport et la santé de Mme Petit et de M. Nilor mettait par ailleurs en lumière la différence de condition physique entre les populations antillaises et l'ensemble de la population française : espérance de vie plus courte, prévalence plus importante de maladies liées à l'obésité (diabète, hypertension, AVC, etc.) sur fond d'une alimentation trop riche et d'une absence d'activité physique liée à un mode de vie importé qui correspond imparfaitement aux besoins locaux.

Le vieillissement de la population antillaise, aggravé par le départ de jeunes vers la métropole et le retour d'aînés ayant achevé leur carrière dans l'hexagone, emporte bien d'autres conséquences de nature à parfois susciter ou aggraver des conflits sociaux, comme ceux que nous avons vécus depuis quelques mois en lien avec la suppression de postes dans l'éducation nationale.

C'est la raison pour laquelle la Délégation aux outre-mer a confié à MM. Max Mathiasin, David Lorion et Mme Cécile Rilhac un rapport sur le système éducatif dans les départements d'outre-mer en dépression démographique (Guadeloupe, Martinique et La Réunion) qui constituera l'un des sujets phares du programme de travail du premier semestre 2020. Les Antilles, encore et toujours, occuperont une place de choix dans les travaux des mois à venir. ●

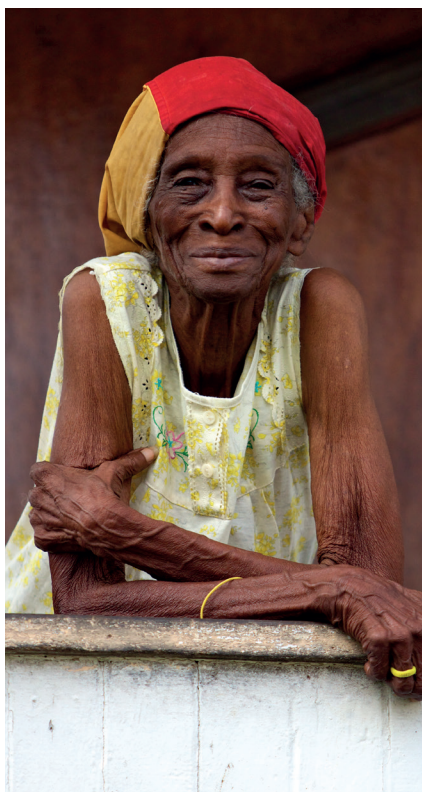

© Assemblée nationale

La SARA, Fournisseur d'énergie depuis plus de 40 ans

Du Pétrole brut aux carburants :

• La SARA délivre 1.2 Millions de tonnes de produits par an (essence, gazole, kérosène, fioul pour les industries, gaz et pétrole lampant).

Des produits fabriqués et distribués de qualité :

• La conformité des produits est contrôlée par son Laboratoire accrédité COFRAC depuis 2002 pour les produits pétroliers.

La Sécurité et le respect de l'environnement, notre priorité dans l'exercice de nos métiers :

• La SARA s'appuie sur une solide organisation, le suivi rigoureux des installations et la formation régulière des hommes en matière de sécurité.

Entreprise citoyenne, tournée vers le développement du tissu local, la SARA a choisi de s'implanter dans :

• L'Éducation, la Formation des jeunes et l'Insertion.
• La participation au Développement Economique local.
• La Sécurité.

Création GRAPHIDOM siret 478.836.695.00013

DES FEMMES ET DES HOMMES QUI S'ENGAGENT

Photo B.Celica

24 heures sur 24 **7 jours sur 7** **365 jours sur 365**

SARA

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA RAFFINERIE DES ANTILLES
Guyane : 0594 25 50 50 • Guadeloupe : 0590 38 13 13 • Martinique : 0596 50 18 94
www.sara-blog.fr

La SARA, une entreprise unique !

La SARA représente environ 15% du PIB sur les trois territoires Antilles-Guyane. Ce pourcentage est directement lié aux cotations internationales des bruts et produits. SARA Antilles-Guyane c'est 307 emplois directs (hautement qualifiés) et 350 emplois directs avec nos sous-traitants. Notre activité est génératrice d'emplois locaux et depuis 2015 nous avons augmenté nos effectifs de plus de 10%.

Le marché Antillo-Guyanais est stable : 1 millions 200 milles m3 par an. La consommation des carburants sur les 3 territoires est dans la moyenne nationale. La Martinique représente 50%, la Guadeloupe 30% et Guyane 20% de nos activités. En Guyane, le marché est en progression, particulièrement l'activité du gaz qui continue de progresser fortement liée à l'évolution démographique. Le kérosène pour l'aviation est en hausse sur les trois territoires. Nos investissements liés à la fourniture de carburants pour notre zone sont aussi en fortes progressions (120 M€ 2016-2020).

La recherche de la qualité optimale est pour notre entreprise un objectif permanent qui se traduit par une mobilisation de tous les salariés sur des objectifs de performance mais aussi d'épanouissement des personnes. Nous portons une attention particulière à la satisfaction de nos clients. La SARA réalise des investissements pour moderniser ses outils de production, renforcer encore la sécurité, protéger et améliorer sans cesse son environnement. Dans les prochaines années, ces investissements augmenteront encore pour nos projets Energies Nouvelles. Tout cela nous permettra notamment de mettre en œuvre ensemble des nouvelles réglementations qui évoluent toujours vers plus de sécurité.

Les impacts pour les populations locales :

La SARA n'est pas seulement un raffineur et un fournisseur de carburants. La place importante que nous occupons dans l'économie des territoires nous amène à participer activement à l'effort d'industrialisation des Antilles-Guyane et à nous engager dans une politique de développement local au bénéfice des populations.

Nous voulons faciliter la transition énergétique, préoccupation constante des habitants des territoires.

Pour atteindre ces objectifs, nous disposons du savoir-faire de nos employés et nous nous appuyons aussi quand nous en avons besoin sur des compétences extérieures et en particulier celles de start-up locales très dynamiques. Nous les considérons plus comme des associés que des partenaires. A nos côtés, elles participent à tout notre processus de réflexion et de réalisation. Les projets suivants sont des projets de pointe, et nous devons le reconnaitre pour certains unique au monde :

En Martinique : **CLEARGEN** : production de 1MW d'électricité en utilisant l'excédent d'hydrogène de notre reformeur pour alimenter une pile à hydrogène (consommation pour environ 2000 à 3000 habitants). **Green water** : production d'eau déminéralisée par dessalement d'eau de mer par osmose inverse dé-ionisation/ phytofiltration pour une gestion plus économique et écologique des eaux de la SARA. **Centrale photovoltaïque** : mise à disposition d'un terrain de 5 ha appartenant à SARA dans une zone inconstructible car zone PPRT (Plan de prévention des risques technologiques).

Pour la Guyane, nous sommes à l'origine du projet **Centrale Energétique Ouest Guyanais** et sommes en avant-projet pour le **Terminal Energétique de Saint-Laurent du Maroni**. A Kourou : HDGK **Hydrogène de Kourou** combinant une centrale photovoltaïque, la récupération de Co2, la culture d'algues et la production d'électricité par hydrogène.

Sur la Guadeloupe nous sommes présents dans les groupes de travail pour l'élaboration de la PPE (Plan Pluriannuel de l'Energie), porteur de projets innovants : la **mobilité hydrogène**, une station MSE (**Massive Storage Energy**) et un projet combinant production électrique et récupération de déchet.

Les perspectives de l'entreprise aux Antilles-Guyane :

Continuer de développer notre outil industriel, cœur de métier, pour produire des produits locaux, dont a besoin le marché aujourd'hui et qui sont aujourd'hui importés.

La mise en place de systèmes de productions d'énergies renouvelables, centrés sur la filière hydrogène nous semble une solution pour répondre aux besoins locaux en énergie, répondre à la transition énergétique et créer de l'emploi local durable. Nous souhaitons développer une stratégie locale, adaptée aux besoins. Donc nous resterons un producteur d'énergie avec des unités de petites à moyennes puissances.

SARA

La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR **QUI EST QUI** ET **QUI FAIT QUOI**, ABONNEZ-VOUS AU **TROMBINOSCOPE**

Ce magazine est divisé en 2 parties :

1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.

2
- Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
- Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.

bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – Service abonnement – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex – Fax : 03 27 61 22 52

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

REV20

- ☐ La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- ☐ **Le lot 2020/2021** (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- ☐ Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site **www.trombinoscope.com** au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

☐ M. ☐ Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa / Mastercard

No

Validité

Cryptogramme (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

☐ Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

PROTÉGER POUR DÉVELOPPER, UN « RETOUR AUX SOURCES » INDISPENSABLE

Stéphanie ATGER
- ▶ Députée LaREM de l'Essonne
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Membre de la délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale

80 % de la biodiversité et 97 % des surfaces maritimes françaises sont situées Outre-mer. Ces pourcentages doivent constamment nous interpeller, car ils traduisent une réalité concrète. Ces ressources naturelles représentent, aujourd'hui plus que jamais, un vivier incontournable pour assurer un développement économique durable. La valorisation de la biodiversité, de la faune et de la flore tant terrestre que marine, en est à la racine. Notre responsabilité est claire : proté-ger les ressources naturelles sur lesquelles les initiatives économiques des acteurs locaux fleurissent.

Tirer parti de nos ressources, c'est apprendre à tirer parti des mangroves, des lagons, des récifs coralliens tout en préservant ces écosystèmes. Cet objectif, poursuivi par Annick Girardin, ministre des Outre-mer, se décline dans le livre bleu, dont 85 % des engagements ont au-jourd'hui été réalisés, et dans la stratégie 5.0 qui en découle. Cette feuille de route, ancrée dans une dynamique de concertation entre les collectivités territoriales et le gouvernement, est destinée à être pérenne.

Très concrètement : comment une meilleure prise en compte de nos écosystèmes peut-elle favoriser le développement des collectivités de l'arc antillais ? Des réponses peuvent être apportées sous différents angles. Je m'arrêterai sur l'apport que constituent les services économiques rendus par les récifs coralliens et écosystèmes associés, prisme innovant qui permet de repenser nos économies en se basant sur leurs ressources et sur la capacité de l'homme à se saisir de son milieu.

« Comment une meilleure prise en compte de nos écosystèmes peut elle favoriser le développement des collectivités de l'arc antillais ? »

L'initiative française pour les récifs coralliens, dans son évaluation quinquennale de la valeur économique des « RCEA » (récifs coralliens et écosystèmes associés), démontre qu'ils génèrent près de 1,3 milliards d'euros par an, « une valeur presque équivalente à la valeur ajoutée du secteur bancaire dans les Outre-mer ». Plusieurs domaines sont considérés dans cette analyse : le tourisme bleu, la pêche ou encore la protection côtière.

L'exemple de la Martinique est éclairant. L'ensemble des services écosystémiques génèrent un total de 169 millions d'euros annuel pour l'économie de ce territoire. Au total, environ « 5 000 sociétés, 10 000 emplois et près de 70 000 personnes dépendent à différents degrés de ces services ».

En ce qui concerne le tourisme bleu, chaque année, se sont approximativement 250 000 per-sonnes qui font usage des récifs « sous différentes formes de loisirs encadrés : plongée sous-marine, plaisance, sorties mer » et qui génèrent des bénéfices pour « près de 200 sociétés, en majorité des prestataires directs de loisirs ». Ces activités font désormais partie du « portefeuille de loisirs attendus par les touristes », ces derniers « participant à la santé financière de 65 hôtels, plus de 200 gîtes et les 2 500 activités de restauration et de transport ». De surcroît, il est évalué que près de « 9 000 emplois sont liés à ces usages (soit 7 % de l'effectif salarié total de Martinique) ». L'enjeu est donc de dynamiser ces activités en considérant tous leurs déterminants. C'est-à-dire, en palliant leurs impacts sur leur milieu.

Car ces richesses sont aujourd'hui sujettes à des défis de premier plan. En effet, les impacts du réchauffement climatique pénalisent en priorité les Antilles : l'intensification des cyclones, à l'image d'Irma qui a ravagé Saint-Martin en 2017, reste un exemple poignant. Le Gouvernement a pris la pleine mesure de ces menaces. En témoigne la mise en place de la stratégie 5.0 (Zéro Carbone, Zéro déchet, Zéro exclusion, Zéro vulnérabilité, Zéro polluant agricole) par la ministre des Outre-mer, dont les principes ont été entérinés dans une charte signée avec l'ensemble des exécutifs des collectivités ultramarines.

Notre exigence, en même temps que consolider les efforts afin que les richesses naturelles contribuent au développement économique de ces territoires est d'en préserver leur ressource. L'idée étant qu'en les préservant, elles contribuent au développement. ●

POUR UNE PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER A BRUXELLES

Gilbert ROGER
- Sénateur socialiste et républicain de la Seine-Saint-Denis
- Vice-président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- Membre de la délégation sénatoriale aux Outre-mer

« La langue de Bruxelles » est parfois difficile à appréhender : aussi la délégation à l'Outre-mer s'est-elle rendue au mois de février en mission au Parlement européen, à la Commission euro-péenne ainsi qu'à la Délégation française afin de réaliser une série d'auditions. La spécificité géographique des territoires ultramarins, liée notamment à leur éloignement géographique de l'hexagone et à leur proximité avec de grands pays tels que le Brésil, l'Australie ou le Canada, pose la question de la pertinence de la politique fiscale définie à Bruxelles, souvent extrêmement pénalisante pour des territoires situés à l'autre bout du monde. Par ailleurs, le Brexit renforce les incertitudes qui pèsent sur les décisions prises pour les Outre-mer sur la pêche, la canne à sucre, le rhum ou encore les minerais.

La délégation sénatoriale à l'Outre-mer a souhaité aborder de front les décisions qui s'imposent à la fois aux exécutifs locaux et à l'État français. Avec le départ du Royaume-Uni de l'Union euro-péenne, la France est désormais la plus grande zone économique exclusive en Europe. Il est donc nécessaire d'examiner avec l'Espagne et le Portugal la meilleure façon de valoriser les territoires éloignés, sans ignorer le Groenland cher aux pays nordiques.

Les menaces économiques et commerciales risquent également de peser dans les négociations pour régler le futur accord commercial entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, avec la proximité des anciens PTOM britanniques. Si le Brexit se traduit de facto par des baisses systé-matiques de tous les programmes de financements dérogatoires, alors les eurosceptiques auront remporté la victoire !

A l'occasion des auditions réalisées à la Commission européenne, notre délégation a été informée qu'à ce stade, les experts fixeraient à 13 milliards d'euros la contribution nette manquante au budget de l'Union européenne, ce qui entraînerait une baisse généralisée des programmes de type FEDER, des fiscalités différenciées pour les produits venant de l'Union européenne dans les ré-gions ultrapériphériques (RUP), et la fin des aides aux produits issus de la canne et du rhum, ou aux innovations technologiques pour la diversification. Enfin, l'octroi de mer – mesure fiscale spécifiquement française – vivrait peut-être ses dernières années, l'Union européenne étant réti-cente à faire perdurer un dispositif qu'elle considère comme un particularisme français. Le Gou-vernement français serait-il prêt à remplacer l'octroi de mer, si cela s'avérait nécessaire ? Notre rapport préconisera une anticipation sur ce point.

« Avec le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, la France est désormais la plus grande zone économique exclusive en Europe »

Notre délégation, à l'occasion des réunions en vidéo-conférences réalisées au Sénat avec des re-présentants des exécutifs locaux, a compris la volonté exprimée par les Outre-mer de voir renfor-cées les compétences européennes dans les territoires ultramarins et la nécessité de créer des représentations permanentes à Bruxelles. Il pourrait également être envisagé une révision de la carte électorale pour les élections européennes, l'actuel découpage étant défavorable aux RUP, de fait peu représentées au Parlement européen.

Avec mes co-rapporteurs Dominique Théophile et Vivette Lopez, nous soumettrons début avril notre rapport aux sénateurs membres de la délégation à l'Outre-mer, en proposant des pistes de réflexion et en faisant des propositions qui, nous l'espérons, seront suivies. ●

©Sénat

MISSIONS MOTIONS ELECTIONS

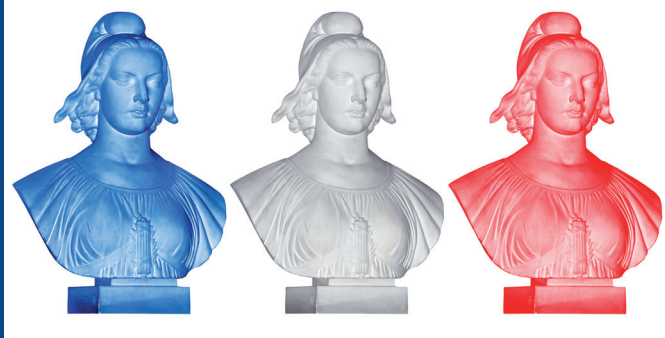

Sommaire

26 Présidence de la République et Gouvernement
33 Parlement, Outre-mer, préfectures
36 Autres mouvements

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Cabinet du président

▶ **Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCÉ** est nommée conseillère en charge de la santé, du handicap et des personnes âgées.

ENSP - Auditrice IHEDN - Capes d'économie - Maîtrises de droit public et de lettres - Chargée de plans directeurs de 10 hôpitaux à la direction du Plan de l'AP-HP (1983-85) - Directrice adjointe de l'hôpital Henri Mondor (1985-87) - Chef du service de la planification à la direction du Plan de l'AP-HP (1987-90) - Chef d'établissement de l'hôpital mère-enfant Robert Debré (1990-95), du groupe hospitalier Bichat-Claude Bernard (1995-2003), puis du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière (2003-07) - Directrice exécutive du groupement hospitalo-universitaire Nord de l'AP-HP (2007-09) - Directrice générale de la Fondation ophtalmologique Adolphe de Rothschild (2010-12) - Directrice du pôle Établissements de santé (2013), puis directrice de l'Offre de soins et Médico-sociales (2014-16) de l'ARS d'Ile-de-France - Directrice générale de l'Offre de soins au ministère des Affaires sociales et de la Santé (2016-17) - Membre du collège de la Haute Autorité de santé

▶ ***Changement d'attributions :*** **Constance BENSUSSAN**, conseillère technique au cabinet d'Emmanuel Macron depuis 2017, est nommée conseillère en charge de la santé, du handicap et des personnes âgées.

GOUVERNEMENT

PREMIER MINISTRE

Cabinet du Premier ministre

▶ ***Départ :*** **Florence ROGNARD** était conseillère technique parlementaire au cabinet d'Edouard Philippe depuis 2017.

ACTION ET COMPTES PUBLICS - RETRAITES - SOLIDARITÉS ET SANTÉ

Mission

▶ **Lionel CAUSSE et Nicolas TURQUOIS** sont chargés d'une mission temporaire auprès de Gérald Darmanin, Laurent Pietraszewski et Olivier Véran sur la prise en compte des petites pensions dans le cadre de la réforme des retraites. Ils devront « travailler sur les instruments qui permettront de corriger les situations inéquitables auxquelles sont notamment confrontés les pensionnaires de petites retraites agricoles mais aussi les artisans commerçants ou les salariés aux faibles revenus ayant connu des longues périodes de temps partiel souvent subi ». MM. Causse et Turquois rendront leur rapport d'ici juillet 2020.

Lionel CAUSSE - Cadre dans le secteur de l'économie sociale - Né le 6 mai 1971 - Ancien maire, puis conseiller municipal de Saint-Martin-de-Seignanx - Membre de la communauté de communes du Seignanx - Conseiller général des Landes (2008-15) - Président de la commission Environnement du conseil général des Landes (2008-15) - Élu à l'Assemblée nationale en 2017 - Secrétaire de l'Assemblée nationale (2017-19) - Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale - Député LaREM des Landes - Coprésident du groupe d'études Littoral de l'Assemblée nationale - Membre du Conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Nicolas TURQUOIS - Agriculteur - multiplicateur de semences de légumes et de céréales - Né le 26 juillet 1972 - Institut agronomique de Paris-Grignon - Président du Modem de la Vienne (2010-18) - Maire d'Ouzilly-Vignolles (2014-17), puis conseiller municipal (depuis 2017) d'Ouzilly-Vignolles - Élu à l'Assemblée nationale en 2017 - Député Modem de la Vienne - Membre du Comité national de l'eau - Membre de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale

AGRICULTURE ET ALIMENTATION - SOLIDARITÉS ET SANTÉ

Mission

▶ **Olivier DAMAISIN** est chargé d'une mission temporaire auprès de Didier Guillaume sur le mal-être paysan et la prévention du suicide agricole. Si « cette problématique fait l'objet de différents dispositifs et de travaux », il n'existe pas de diagnostic partagé à l'échelle nationale, prenant en compte les évolutions récentes de l'agriculture, les aspirations des agricultrices et agriculteurs, afin de mieux identifier et accompagner les situations difficiles de toute nature auxquels ils peuvent être confrontés ». La mission devra « identifier les données disponibles sur les agriculteurs en difficultés », « établir un bilan des actions de sensibilisation et de formation des organismes chargés d'intervenir auprès des agriculteurs et susceptibles d'être concernés par la prévention du suicide ». M. Damaisin doit également « identifier les données disponibles sur la prévalence des suicides, leur typologie et les facteurs de risque à prendre en compte » et « établir un bilan des actions de sensibilisation et de formation des organismes chargés de concernés par la prévention des suicides ». Il doit « identifier les mesures et bonnes pratiques de détection des difficultés à diffuser [et évaluer] les freins et obstacles éventuels à une détection précoce des difficultés ». M. Damaisin doit formuler « des recommandations pour mieux accompagner la transformation des modèles de production et métiers dans l'agriculture, des modes de vie des agricultrices et agriculteurs ». Il doit enfin « prendre en compte l'impact des controverses sur l'agriculture et l'alimentation, l'accroissement des incivilités et des agressions d'agriculteurs, afin de proposer des mesures pour contribuer à la valorisation de l'agriculture auprès du grand public ».

Responsable commercial - Né le 5 août 1966 - Responsable pour le sud-ouest de la société Idoine - Ancien adjoint au maire, puis conseiller municipal de Beauville - Vice-président, puis conseiller communautaire de la communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres - Élu à l'Assemblée nationale en 2017 - Député LaREM de Lot-et-Garonne - Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale- Président du groupe d'amitié France-Jamaïque de l'Assemblée nationale - Rapporteur spécial du budget Régimes sociaux et retraites, pensions à l'Assemblée nationale

ARMÉES

Cabinet de la ministre

▶ **Sandra REVIRIEGO** est nommée conseillère parlementaire au cabinet de Florence Parly. Elle reprend les fonctions d'**Animya N'Tchandy**, nommée conseillère en charge des relations avec le Parlement et les élus au cabinet de Christophe Castaner (revue 245).

DEA de sociologie des institutions - DESS de communication, politique et animations locales - Chargée d'études Médias à TNS Media Intelligence (2006-07) - Chef de projet marketing junior à GPA Import Export Textile Europe (2007-08) - Collaboratrice de groupe au conseil régional d'Ile-de-France (2009-10) - Consultante en communication publique au sein de l'agence État d'esprit (2010-11) - Présidente des Jeunes radicaux de gauche (2010-12) - Attachée de presse et parlementaire au cabinet de Christiane Taubira, Garde des Sceaux, ministre de la Justice (2012-14) - Conseillère parlementaire au cabinet de Christiane Taubira, Garde des Sceaux, ministre de la Justice (2014) - Chargée de mission Justice du 21è siècle, chef de projet Stop-discrimination.gouv.fr, puis responsable de la communication digitale à la délégation à l'Information et à la Communication au cabinet du secrétaire général du ministère de la Justice (2014-17) - Conseillère parlementaire au cabinet d'Annick Girardin, ministre des Outre-mer (2017-20)

COHÉSION DU TERRITOIRE ET RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cabinet de la ministre

▶ **Yohann MARCON** est nommé conseiller en charge des finances locales. Il remplace **Adrien Bayle**, nommé secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir (voir p. 34).

Né le 2 octobre 1990 - IEP Paris - ENA (2015) - Stages de l'ENA à l'ambassade de France à Bangkok (Thaïlande) (janv-mai 2014), à la préfecture de la Savoie (2014-15), puis à la direction des Affaires publiques du groupe Carrefour (avr-juil 2015) - Chef adjoint du bureau des concours financiers de l'État (2016-17), puis chef du bureau des concours financiers de l'État et secrétaire du comité des finances locales (2017-19) à la sous-direction des Finances locales et de l'Action économique à la direction générale des Collectivités locales - Chargé de mission auprès du directeur général des Collectivités locales (janv-mars 2020)

COHÉSION DES TERRITOIRES ET RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - SOLIDARITÉS ET SANTÉ

Mission

▶ **Jacques SAVATIER** est chargé d'une mission auprès d'Olivier Véran et de Jacqueline Gourault sur l'articulation des politiques sectorielles visant à renforcer la cohésion des territoires. « Rechercher la cohésion dans nos territoires, c'est garantir les égalités d'opportunité et éviter le repli sur soi ». Une bonne cohésion implique « de bien articuler des politiques sectorielles [logement, urbanisme, mobilité, accès aux soins, etc.] et d'embrasser les attentes diverses et spécifiques de chacun, en fonction de sa situation personnelle sociale, économique et géographique ». La mission devra « établir un état des lieux des attentes des besoins des personnes en situation de vulnérabilité, ce qui leur est commun et ce qui peut les différencier en fonction des lieux d'habitation et des situations sociales », et « analyser leur prise en compte par les politiques publiques à différentes échelles territoriales ». M. Savatier devra particulièrement « identifier les leviers que le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales peut mobiliser », [...] en terme d'outils contractuels [...] ou de programmes d'actions ». Il formulera enfin « des propositions pour assurer un accompagnement différencié des territoires, en identifiant les acteurs mobilisables, notamment les associations et les dispositifs innovants ». Les travaux de la mission devront s'inscrire « également dans le cadre de la réflexion en cours sur la prise en charge du grand âge ».

Jacques SAVATIER - Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts retraité - Né le 23 octobre 1952 - Ingénieur des services régionaux du ministère de l'Agriculture dans la région du Centre (1978-80), puis en région Poitou-Charentes (1981-82) - Chargé de mission auprès du préfet de la région Poitou-Charentes (1981-82) - Au sein des services Agriculture, environnement, affaires économiques, aménagement de la région Poitou-Charentes (1982-90) - Chargé de mission de la Datar à la préfecture de région Poitou-Charentes (1990-92) - Directeur régional de l'Environnement de la région Poitou-Charente (1992-93) - Directeur du Tourisme pour le conseil général de la Vienne au Futuroscope (1993-97) - Secrétaire général aux affaires régionales à la préfecture de la région Centre (1997-2003) - Conseiller du président directeur général, puis directeur général adjoint du groupe La Poste (2003-16) - Élu à l'Assemblée nationale en 2017 - Président du Comité du Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations - Ancien conseiller municipal de Montamisé - Député LaREM de la Vienne - Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale - Rapporteur spécial du budget Administration générale et territoriale de l'État à l'Assemblée nationale - Membre de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations

COHÉSION DU TERRITOIRE ET RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - VILLE ET LOGEMENT

Mission

▶ **Cathy RACON-BOUZON** est chargée d'une mission temporaire auprès de Jacqueline Gourault et de Julien Denormandie ayant pour objet la lutte contre les punaises de lit. Elle doit « dresser un diagnostic de l'ensemble des questions que soulève ce sujet dans le secteur de l'habitat et mobiliser les acteurs intéressés au regard des contraintes qui pèsent actuellement sur leur action en ce domaine ». La mission doit « évaluer l'adaptation du corpus législatif et réglementaire à la problématique des punaises de lit dans l'habitat pour proposer, le cas échéant, des évolutions juridiques » et « dégager des solutions permettant la prise en charge financière, notamment pour les occupants aux ressources modestes ». Mme Racon-Bouzon devra en outre clarifier « le partage des responsabilités entre le propriétaire et le locataire selon les cas d'infestation» et préciser pour l'habitat collectif, « les conditions permettant d'organiser la lutte à l'échelle de l'immeuble, notamment par son gestionnaire [...] dès lors que le phénomène touche plusieurs logements et les parties communes ». La mission comprendra « un volet consacré au financement, [...] avec des pistes permettant de mutualiser la

prise en charge de ce nouveau risque » au niveau des charges et des assurances. Mme Racon-Bouzon abordera enfin « le cas spécifique des ménages avec de faibles ressources » et proposera « des solutions pour centraliser les signalements des infestations et suivre l'expansion du phénomène ». Le rapport de la mission sera remis au plus tard le 31 août 2020.

Cathy RACON-BOUZON - Cadre supérieur - Née le 22 novembre 1976 - ESCP Europe - Anciennement au sein du groupe Pernod Ricard - Directrice de la communication au sein de la société Kaporal (2015-17) - Élue à l'Assemblée nationale en 2017 - Députée LaREM des Bouches-du-Rhône - Vice-présidente de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale - Membre du conseil d'administration du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

▶ ***Départ :*** **Ségolène REDON** était conseillère presse et communication au cabinet de Julien Denormandie depuis 2019. Elle devient conseillère chargée de la commmunication et des médias au cabinet d'Olivier Véran.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cabinet du ministre

▶ ***Départ :*** **David CARMIER** était conseiller juridique et financier, affaires territoriales, ruralité au cabinet de Sébastien Lecornu depuis 2018.

CULTURE

Cabinet du ministre

▶ ***Départ :*** **Thomas VELTER** était chef de cabinet, conseiller auprès du ministre au cabinet de Franck Riester depuis 2018 . Il est est nommé directeur général de l'Établissement public du Mont-Saint-Michel (voir p. 36).

ÉCONOMIE ET FINANCES

Cabinet du ministre

▶ **Dorothée ROUZET** est nommée conseillère en charge de la macroéconomie au cabinet de Bruno Le Maire.

Née le 7 juin 1984 - ENS Ulm - Ensae - PhD d'économie à l'université de Harvard (États-Unis) - Chargée de cours à l'université de Harvard (2008-11) - Enseignante invitée, chargée de cours d'économie internationale à l'ESCP Europe (2015-17) - Enseignante invitée, chargée de cours d'analyse empirique du commerce international à l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne (2017-18) - Économiste dans la division des échanges de services (2012-17), puis économiste principale au bureau de la chef économiste (2017-20) à l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Cabinet de la secrétaire d'État

▶ **Pierre-Etienne GIRARDOT** est nommé conseiller en charge de l'industrie, de l'innovation et des Télécoms au cabinet d'Agnès Pannier-Runnacher, en remplacement de **Sébastien Gueremy** qui occupait ces fonctions depuis 2018.

Polytechnique - Mines ParisTech - Chef du service de développement des entreprises et des territoires à la direction régionale des Entreprises, de la Concurrrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bourgogne-Franche-Comté (2015-18) - Adjoint au directeur des Ressources humaines du Corps des mines, responsable de la formation des ingénieurs des mines à Mines ParisTech et TelecomParisTech (2018-19) - Membre d'une mission d'expertise sur les filières de recyclage des déchets au ministère de l'Économie et des Finances (août-déc 2019) - Chargé de coordination du Pacte productif, mission en appui des cabinets de Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher (janv-mars 2020)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Cabinet de la ministre

▶ **Didier HOFFSCHIR** est nommé conseiller pour la recherche agronomique, l'environnement, le développement au cabinet de Frédérique Vidal.

Né le 8 mai 1958 - École nationale vétérinaire de Toulouse - Docteur vétérinaire - DEA de physiologie animale et d'électrophysiologie cardiaque - Vétérinaire libéral (1982-83) - Ingénieur au laboratoire de radiobiologie appliquée à l'Institut de protection et de sûreté nucléaire du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) (1985-92) - Chef du laboratoire de radiotoxicologie au département de pathologie et de toxicologie expérimentale à la direction des Sciences du vivant au CEA (1992-2000) - Chargé de mission à la direction de la Stratégie et de l'Évaluation au CEA (2000-03) - Directeur scientifique adjoint à la direction de la Recherche (2003-06), puis directeur scientifique du secteur bio-ressources, écologie, agronomie (2006-09) au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Conseiller technique au cabinet de François Fillon, Premier ministre (2009-10) - Haut-fonctionnaire au développement durable pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, responsable du département de la culture scientifique et des relations avec la société au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (2010-19) - Délégué ministériel au Développement durable (2019)

▶ ***Changements d'attributions :***
Olivier CAHAGNE, conseiller budgétaire, industrie et spatial au cabinet de Frédérique Vidal depuis août 2019, est à présent conseiller Budget et financement, espace, entreprises.
Olivier GINEZ, conseiller chargé de l'organisation territoriale et de la loi de programmation pluriannuelle, de la recherche, est nommé conseiller en charge de la recherche , de l'innovation, de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, chargé du suivi de l'exécution des réformes.

LE TROMBINOSCOPE

INSTITUTIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES EUROPÉENNES

En coédition avec

EPAD

EUROPEAN PUBLIC AFFAIRS DIRECTORY

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

15 000 CONTACTS

Institutions européennes :

Parlement
Conseil
Commission
Cour de justice
Banque centrale
Cour des comptes
Agences et autres organismes européens

Affaires Publiques à Bruxelles :

Associations professionnelles
ONG
Bureaux de représentation des régions
Entreprises
Think-Tanks
Médias ...

bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – Service abonnement – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex – France – Fax : 03 27 61 22 52

REV20

☐ Je commande l'EPAD / Trombinoscope de l'Union européenne 2020 / EPAD au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC (TVA 5,5 %).

Parution en février 2020, édité en anglais

OFFERT : Frais de port + accès illimité pendant un an à la base de données Europe du site Internet du Trombinoscope

☐ M. ☐ Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa / Mastercard

N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Validité |_|_|_|_|

Cryptogramme |_|_|_| (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

☐ Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Cabinet de la secrétaire d'État

▶ **Brigitte GLON** est nommée conseillère politique et parlementaire au cabinet de Marlène Schiappa.

Née le 22 octobre 1966 - Master de développement territorial tourisme et culture - Déléguée à l'information thermale chez Thermauvergne (1990-91) - Assistante commerciale à l'office de tourisme de Vichy (1991-92), puis de Vichy Congrès (1992-94) - Attachée de presse du Palais des Congrès Opéra de Vichy (1995-96) - Attachée de presse au sein du service Communication (1996-2002), puis responsable du service de presse (2002-04) du conseil départemental de Loire-Atlantique - Chargée de missions auprès de Jean-Claude Boulard, maire du Mans et président chez Le Mans Métropole (2005-18) - Chargée des relations presse et du coaching Entreprises, startups, porteurs de projets chez Le Mans Développement, agence de développement économique de la métropole (2018-19) - Déléguée départementale aux Droits des femmes et à l'égalité à la préfecture de la Sarthe (2019-20)

▶ **Yenad MLARAHA** est nommé conseiller en charge de la lutte contre les discriminations au cabinet de Marlène Schiappa. Il remplace **Caroline Duchêne**.

Licence de Publicité - Master communication publique et politique - Chargé de communication chez Rockwell Collins (2016) - Chargé de relations presse chez France 24 et RFI (2016-17) - Au service Affaires publiques d'Image 7 (2017-18) - Collaborateur parlementaire de Monique Limon, députée de l'Isère (2018-20)

▶ **Caroline DUCHÊNE** était conseillère en charge de la lutte contre les discriminations et les réseaux sociaux au cabinet de Marlène Schiappa depuis 2019. Elle est nommée conseillère communication digitale et influence au sein du même cabinet.

Licence de droit et de science politique - Maîtrise de science politique et de communication politique - Master 2 d'affaires publiques et de collaboration politique - Rédactrice au bureau du cabinet d'Edouard Philippe, Premier ministre (2018-19) - Chargée de mission Affaires transversales au service des droits des femmes au secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations (sept-oct 2019)

EUROPE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Administration centrale

▶ **Michel MIRAILLET** est nommé directeur général de la Mondialisation, de la Culture, de l'Enseignement et du Développement international.

Ministre plénipotentiaire - Né le 10 avril 1960 - Licence d'histoire - Maîtrises de droit privé et de droit public - DESS de gestion des marchés financiers - IEP Paris - ENA (1988) - Adjoint au sous-directeur du Moyen-Orient à la direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient du ministère des Affaires étrangères (MAE) (1988-89) - Adjoint au sous-directeur des Transferts sensibles et du Contrôle des exportations d'armement à la direction des Affaires économiques et financières du MAE (1989-92) - 1er secrétaire à la Mission permanente de la France auprès de l'ONU à New York (1992-95) - 2ème conseiller à l'ambassade de France au Caire (1995-97) - 2ème conseiller et conseiller politique à la représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles (1997-2000) - 1er conseiller à l'ambassade de France à Tel-Aviv (2000-04) - Sous-directeur des Personnels à la direction générale de l'Administration du MAE (2004-06) - Directeur des Affaires internationales et stratégiques au secrétariat général de la Défense nationale (2006-07) - Directeur des Affaires stratégiques au ministère de la Défense (2007-13) - Ambassadeur aux Emirats arabes unis (2013-17), puis au Brésil (2017-20)

JUSTICE

Mission

▶ **Dominique PERBEN** est chargé par Nicole Belloubet de présider un groupe de travail missionné sur l'avenir de la profession d'avocat, son équilibre économique et ses conditions d'exercice. Ce groupe de travail sera chargé d'identifier les propositions qui permettront de garantir aux avocats leur indépendance, leur liberté d'exercice et la viabilité de toutes les structures d'exercice ». Les propositions de la mission sont attendues d'ici la fin du mois d'avril 2020.

Né le 11 août 1945 - Licence de sciences économiques - IEP Paris - ENA (1972) - Directeur de cabinet du préfet de Maine-et-Loire (1972-75) - Secrétaire général du Territoire de Belfort (1975-76) - Chargé de mission à la Datar (1976-77) - Chef de cabinet de Norbert Segard, secrétaire d'État aux PTT (1977-80) - Administrateur civil à la direction de la Sécurité civile du ministère de l'Intérieur (1981-82) - Maire (1983-2002), puis 1er adjoint au maire (2002-04) de Chalon-sur-Saône - Vice-président du conseil général de Saône-et-Loire (1985-88) - Conseiller régional de Bourgogne (1992-93) - Ministre des Dom-Tom (1993-95), puis de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Décentralisation (1995-97) - Secrétaire national du RPR pour les affaires étrangères, puis pour la réforme de l'État, la fonction publique et l'organisation territoriale (1998-99) - Député de Saône-et-Loire (1986-93, 1997-2002 et 2007-12) - Vice-président du groupe UMP à l'Assemblée nationale (2007-12) - Garde des Sceaux, ministre de la Justice (2002-05) - Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer (2005-07) - Conseiller politique de l'UMP (2011-15) - Conseiller général et 1er vice-président du conseil général du Rhône (2004-11) - Associé au cabinet Boken (2010-17) - Président du conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) (2011-12) - Associé du cabinet Betto Perben Pradel Filhol (depuis 2017)

Composition du groupe de travail :
Naïma MOUTCHOU, députée
Philippe BONNECARRÈRE, sénateur
Christine MAUGÜÉ, conseillère d'État
Isabelle GORCE, présidente du tribunal judiciaire de Marseille
Dominique de La GARANDERIE, avocate
Jean-Michel DARROIS, avocat
Thierry WICKERS, avocat
Christophe JAMIN, professeur

JUSTICE - ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Mission

▶ **Alexandra LOUIS** est chargée d'une mission temporaire auprès de Nicole Belloubet et de Marlène Schiappa sur l'évaluation de la loi n°2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences

sexuelles et sexistes. L'ensemble des dispositions de la loi sera évalué, plus d'un an après sa promulgation », notamment l'efficacité du renforcement des mesures sanctionnant les violences sexuelles commises sur les mineurs, l'impact de la création de nouvelles infractions telles que l'outrage sexiste, les « raids numériques », le délit de voyeurisme ou l'administration de substances en vue de commettre un viol ou une agresion sexuelle ». « Au-delà des dispositions pénales », Mme Louis doit « évaluer les dispositions liées à la sensibilisation des jeunes ainsi que des professionnels en matière de violences sexistes et sexuelles ». Après une présentation et une analyse de la mise en œuvre de la loi, elle doit également identifier » les réussites et les éventuels freins à l'appropriation de ce texte par les professionnels et la société civile », puis formuler des propositions pour l'amélioration de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. La mission doit envisager « les évolutions législatives et réglementaires éventuellement nécessaires » et en évaluant « les besoins et sources de financement attachés aux propositions » que la mission aura formulés. Mme Louis remettra son rapport au Premier ministre avant la fin du mois d'avril 2020.

Née le 17 septembre 1983 - Avocate experte en droit du travail au barreau de Marseille - Élue à l'Assemblée nationale en 2017 - Députée LaREM des Bouches-du-Rhône - Membre de la commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République de l'Assemblée nationale - Présidente du groupe d'amitié France-Madagascar de l'Assemblée nationale - Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) - Membre de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe - Coprésidente du groupe d'études Droits de l'enfant et de l'adolescent et protection de la jeunesse de l'Assemblée nationale - Membre du Conseil national de l'aide aux victimes

NUMÉRIQUE

Cabinet du secrétaire d'État

▶ **Matthieu HEURTEL** est nommé conseiller technique en charge des écosystèmes et de l'innovation au cabinet de Cédric O.

▶ **Thomas BAJAS** est nommé chef adjoint de cabinet.

▶ **Aude COSTA DE BEAUREGARD** devient conseillère en charge de la transformation numérique de l'État et des régulations.

▶ ***Changement d'attribution :*** **Orianne LEDROIT**, conseillère chargée de l'inclusion, des territoires et de l'entrepreneuriat social numérique au cabinet de Cdéric O depuis novembre 2019, est également en charge de l'environnement.

OUTRE-MER

Cabinet de la ministre

▶ **Alizée BOMBARDIER** est nommée conseillère parlementaire en charge des relations avec les élus, des associations, de la jeunesse et des sports. Elle succède à **Sandra Reviriego** qui occupait ces fonctions depuis 2017 et qui devient conseillère parlementaire au cabinet de Florence Parly (voir p. 27).

Alizée BOMBARDIER - Née le 12 novembre 1992 - Licence de communication des entreprises et des organisations - Master 1 de stratégies et conseils en communication - MSc in luxury and design Management - Chargée de mission Communication et événementiel au ministère de la Fonction publique (2016-17) - Chargée de communication digitale, événementielle et presse au ministère des Outre-mer (2018-20)

▶ ***Changements d'attributions :***
Anne SKROBOT, conseillère chargée des affaires européennes et agricoles au cabinet d'Annick Girardin depuis janvier 2020, se voit désormais chargée des affaires européennes, de l'agriculture, de la pêche, de l'éducation et de la recherche.

OUTRE-MER - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - TRANSPORTS

Mission

▶ **Max MATHIASIN et Bruno MILLIENNE** sont chargés d'une mission sur la réglementation des voitures de transport avec chauffeur en Outre-mer. « La loi du 29 décembre 2016 relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public particulier de personnes [...] a interdit, à partir du 1er janvier 2017, les prestations des véhicules légers sous le régime du transport public collectif occasionnel dans les zones à enjeux, principalement dans les zones urbaines et dans toute l'Ile-de-France ». L'article 8 de cette loi avait toutefois exclu de son champ d'application la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon », cette exclusion trouvant « son origine dans les spécificités des territoires ultramarins ». « Conformément aux échanges intervenus avec les parlementaires des territoires ultramarins, il apparaît souhaitable d'éclairer la possibilité d'étendre cette interdiction aux territoires d'Outre-mer mentionnés dans la loi du 29 décembre 2016 par le biais d'une mission qui permettra de cerner l'ensemble des enjeux ». « Un état des lieux sur le transport léger occasionnel et sur le transport public particulier de personnes dans ces territoires » sera mené pour servir de base à des propositions d'adaptations de « la législation en vigueur, tout en préservant les équilibres économiques du secteur ». « Une attention particulière devra être apportée « aux analyses des acteurs économiques et à leurs représentants, dont les chambres consulaires, sur les conséquences d'une mise en œuvre des règles applicables en métropole ». Si nécessaire, ces propositions pourront suggérer des mesures différentes selon les territoires, et seront accompagnées d'un calendrier de mise en œuvre et de mesures transitoires si celles-ci sont jugées nécessaires.

Max MATHIASIN - Cadre administratif - Né le 24 février 1956 - Conseiller général de la Guadeloupe (2007-15) - Secrétaire-rapporteur de la commission Bâtiments départementaux et autres infrastructures du conseil général de la Guadeloupe (2008-11) - Président de la commission Transports du conseil général de la Guadeloupe (2008-11) - Secrétaire de la commission permanente du conseil général de la Guadeloupe (2008-12) - 5ème vice-président du conseil général de la Guadeloupe (2012-15) - Président de la commission Travaux Routiers Bassin Basse-Terre (routes et gares routières) du conseil général de la Guadeloupe (2011-15) - Vice-président de la commission Tourisme et de la commission Transports du conseil général de la Guadeloupe (2011-15) - Secrétaire-rapporteur de la commission Infrastructures et Bâtiments départementaux du conseil général de la Guadeloupe (2011-15) - Député App. Modem de la Guadeloupe - Élu à l'Assemblée nationale en 2017 - Membre de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale - Membre de la délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale - Membre de la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'État Outre-mer - Conseiller municipal de Deshaies

Bruno MILLIENNE - Né le 28 novembre 1959 - Journaliste sportif dans la presse écrite, la radio et la télévision - Directeur de la Continuité des antennes au sein du groupe M6 (2010-17) - Élu à l'Assemblée nationale en 2017 - Président de l'Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France - Député Modem des Yvelines - Membre de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation de l'Assemblée nationale - Coprésident du groupe d'études Modernisation des activités agricoles et structuration des filières de l'Assemblée nationale - Président du groupe d'amitié France-Laos de l'Assemblée nationale - Membre de la commission Ruralité et Agriculture du conseil régional d'Ile-de-France - Membre de la Commission du Réglement du conseil régional d'Ile-de-France - Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) - Conseiller régional d'Ile-de-France - Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale

SOLIDARITÉS ET SANTÉ

Cabinet du ministre

▶ **Raymond LE MOIGN** est nommé directeur de cabinet d'Olivier Véran.

Directeur d'hôpital - IEP Aix-en-Provence - ENSP - Directeur intérimaire à la maison de retraite de Saint-Benoît-sur-Loire (avr-oct 1994) - Directeur adjoint en charge des affaires médicales, des affaires générales et du contentieux au CHR d'Orléans (1994-96) - Directeur adjoint en charge du système d'information, de l'organisation et des affaires générales (1996-97), des affaires médicales, de la stratégie et de la recherche, du système d'information, de l'organisation et des affaires générales (1997-99), puis des affaires financières et du contrôle de gestion, des affaires médicales, de la stratégie et de la recherche (1999-2004) au CHU de Nantes - Directeur général adjoint du Centre de lutte contre le cancer Nantes Atlantique (2004-07) - Vice-président de la Fédération nationale des Centres de lutte contre le cancer (2005-07) - Directeur de la Certification et de l'Accréditation (2007-08), puis de l'Amélioration de la qualité et de la sécurité des soins (2008-11) à la Haute autorité de santé (HAS) - Sous-directeur des Ressources humaines du système de santé à la direction générale de l'Offre de soins du ministère des Affaires sociales (2011-13) - Directeur adjoint de cabinet de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé (2013-14), puis ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes (2014-16) - Directeur général du CHU de Toulouse (2016-18) - Directeur de cabinet d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé (2018-20)

▶ **Murielle FAYOLLE** est nommée chef de cabinet du ministre.

▶ **Ségolène REDON** est nommée conseillère chargée de la communication et des médias au cabinet du ministre.

Master 1 de sciences politiques-carrière publique, métier du politique - Celsa - Consultante en communication au cabinet Clai (2014-16) - Consultante senior chez Havas Paris (2016-17) - Responsable en charge de la communication et de la presse à La République en marche (LREM) (2017) - Conseillère technique au cabinet d'Edouard Philippe, Premier ministre (2018-19) - Conseillère au cabinet de Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement (2019-20)

SPORTS

Cabinet de la ministre

▶ **Cécile MANTEL** est nommée conseillère éthique, intégrité et relations internationales au cabinet de Roxana Maracineanu.

Maîtrise d'économie internationale, option d'économie du développement - Diplôme d'étude supérieur universitaire (DESUP) de mutations structurelles et politiques du développement - DESS d'économie du sport et des loisirs - Concours de conseiller territorial des activités physiques et sportives - Chargée de mission au bureau des affaires juridiques à la direction des Sports du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (2000-04) - Responsable du service juridique de la Fédération Française de handball (2004-20) - Responsable de la Ligue féminine de handball (au sein de la Fédération française de handball)

TRANSPORTS

Cabinet du secrétaire d'État

▶ **Alban VIRLET** est nommé conseiller en charge des filières économiques, de l'industrie et de la régulation au cabinet de Jean-Baptiste Djebbari.

Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts - Né le 22 août 1988 - ENPC - Université de Cambridge - Adjoint au chef du bureau de la recherche et de l'enseignement supérieur à la direction du Budget (2012-14), puis adjoint au chef du bureau des crédits-exports et garanties à l'international à la direction générale du Trésor (2014-17) du ministère de l'Économie et des Finances - Expert national détaché à la direction générale de la Concurrence de la Commission européenne, responsable de dossiers d'aide d'État concernant des entreprises en difficulté, des projets d'innovation et d'infrastructures (2017-20)

▶ **Kevin NOBLET** est nommé conseiller chargé de la presse et de la communication au cabinet du secrétaire d'État.

IEP Aix - Maîtrise de droit international à l'université de Montréal - Journaliste sur la chaîne BFMTV (2015-18) - Attaché de presse à la présidence de la République (2018-20) - Conseiller au cabinet de Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État aux Transports

TRAVAIL

Cabinet de la ministre

▶ **Pauline CALMÈS** est nommée conseillère Presse au cabinet de Muriel Pénicaud. Elle succède à **François Coën**, qui occupait ces fonctions depuis 2019.

IEP Bordeaux - Master en affaires publiques et représentation des intérêts - Chargée de communication à l'Institut de l'entreprise (2006-07) - Responsable de communication à la FFSA (2007-09) - Responsable de l'Institut de la retraite (2009-12), planning stratégique et pilotage de la communication interne (2012-13) et responsable éditoriale web et réseaux sociaux (2013-16) chez BNP Paribas Cardif - Veille média et réseaux sociaux pour En Marche ! (2016-17) - Membre (2017-18) puis cheffe (2018-20) du service presse de la Présidence de la République

PARLEMENT

ASSEMBLÉE NATIONALE

Groupe politique

▶ ***Députées Non inscrites (NI) :***
Delphine BAGARRY, membre du groupe La République en marche (LaREM) est à présent députée Non inscrite.
Albane GAILLOT, députée apparentée du groupe La République en marche (LaREM) est à présent députée Non inscrite.

Organismes extraparlementaires

▶ ***Nominations :***
Conseil d'orientation des retraites : **Belkhir BELHADDAD** devient membre.
Comité économique, éthique et social du Haut conseil des biotechnologies : **Philippe BOLO** devient membre.
Conseil national d'évaluation des normes : **Catherine KAMOWSKI** devient membre.

SÉNAT

Commission d'enquête

▶ **Laurent LAFON** est désigné président de la commission d'enquête sur les problèmes sanitaires et écologiques liés aux pollutions des sols qui ont accueilli des activités industrielles ou minières, et sur les politiques publiques et industrielles de réhabilitation de ces sols.

Professeur de sciences publiques au Cnam - Né le 18 novembre 1965 - IEP Paris - Licence d'économie, option économétrique - Maire de Vincennes (2002-17), puis conseiller municipal (depuis 2017) de Vincennes - Conseiller régional d'Ile-de-France (2004-17) - Vice-président de la métropole du Grand Paris (depuis 2016) - Élu au Sénat en 2017 - Sénateur UC du Val-de-Marne - Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat - Membre du groupe français à l'Union interparlementaire - Membre du Conseil national d'évaluation du système scolaire

Rapporteure : Gisèle JOURDA

Vice-présidents : Jérôme BIGNON, Joël BIGOT, Maryse CARRÈRE, Jean-François HUSSON, Xavier IACOVELLI, Didier MANDELLI, Pascal SAVOLDELLI

Membres : René DANESI, Alain DURAN, Daniel GREMILLET, Florence LASSARADE, Brigitte LHERBIER, Jean-Pierre MOGA, Philippe NACHBAR, Georges PATIENT, Cyril PELLEVAT, Sonia de la PROVÔTÉ, Sabine VAN HEGHE, Jean-Pierre VIAL

Groupe politique

▶ ***Député Non inscrit (NI) :***
Michel AMIEL, membre du groupe La République en marche (LaREM), est désormais membre du groupe Les Indépendants-République et territoires.

OUTRE-MER

TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

▶ **Thierry DOUSSET** est nommé secrétaire général des Terres australes et antarctiques françaises. Il remplace **Christine Geoffroy**, qui occupait ces fonctions depuis 2018.

Sous-préfet - Né le 9 avril 1971 - DEA de droit public - DESS d'administration et de gestion publique - Officier dans l'armée de terre (1998-2007) - Secrétaire général de la sous-préfecture de Château-Chinon (2007-09) - Délégué du préfet à Futuna, chef des circonscriptions d'Alo et de Sigave à l'administration supérieure des îles Wallis et Futuna (2009-13) - Directeur de la Réglementation et des Collectivités locales de la préfecture de la Nièvre (2013-16) - Sous-préfet de Gourdon (2016-17) - Directeur de cabinet du préfet du Gard (2017-20)

PRÉFECTURES DE RÉGIONS

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

▶ **Françoise NOARS** est nommée secrétaire générale pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes Elle remplace **Guy Levy** qui occupait ces fonctions depuis 2016.

Vétérinaire inspecteur en chef - Née le 19 juin 1962 - Auditeur IHEDN - Élève vétérinaire inspecteur à l'École nationale des services vétérinaires - Directrice par intérim des Services vétérinaires de la Haute-Saône (1987-88) - Directrice des Services vétérinaires du Territoire de Belfort (1986-97) et inspectrice des installations classées (1987-97) - Présidente de l'association socioculturelle du ministère de l'Agriculture dans le Territoire de Belfort (1989-97) - Chargée de mission auprès du préfet de la région Picardie (1997-2000) - Secrétaire générale pour les affaires régionales de la préfecture de la région Franche-Comté (2000-03) - Directrice régionale de l'Environnement (2003-08) - Directrice de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne (2008-13), puis de Rhône-Alpes (2013-15), puis d'Auvergne-Rhône-Alpes (2015-20)

ILE-DE-FRANCE

▶ ***Départ :* Bruno ANDRÉ** était directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris depuis 2016. Il est nommé directeur adjoint de cabinet de ce même préfet.

PRÉFECTURES DE DÉPARTEMENTS

HAUTES-ALPES

▶ ***Départ :*** **Jean-Bernard ICHÉ** quitte ses fonctions de sous-préfet d'Apt qu'il occupait depuis 2016. Il est nommé directeur de cabinet du préfet de la Sarthe (voir p. 35).

ALPES-MARITIMES

▶ **Patricia VALMA** est nommée sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Alpes-Maritimes. Elle remplace **Franck Vinesse** qui occupait ces fonctions depuis 2016.

Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts - Née le 21 mai 1963 - Licence de biochimie - Maîtrise de physiologie animale - DEA de sciences agronomiques - Diplôme d'ingénieur en agronomie tropicale (Diat), option agronomie-développement de l'École supérieure d'agronomie tropicale (Esat) au Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (Cnearc) de Montpellier - Diplôme d'ingénieur du génie rural, des eaux et forêts de l'Engref Paris - Chef de projet au service Hygiène et environnement à la direction départementale des Affaires sanitaires et sociales de la Guadeloupe (juin-sept 1994) - Professeur au lycée agricole de Convenance en Guadeloupe (1994-2002) et animatrice régionale Agriculture durable (1999-2002) - Chef de service adjointe au service régional de la forêt et des affaires rurales à la direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt de la région Centre (2004-06) - Directrice adjointe de la direction de l'Environnement et de la Propreté (2006-08), puis directrice générale adjointe chargée du développement durable (2008-11) de la Ville des Abymes - Directrice générale des Services du Syvade, syndicat de valorisation des déchets de la Guadeloupe (2011-14) - Directrice adjointe de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guyane (2015-16) - Sous-préfète d'Ambert (2016-20)

BOUCHES-DU-RHONE

▶ ***Départ :*** **Michel CHPILEVSKY** était sous-préfet d'Arles depuis 2016. Il part exercer les mêmes fonctions à Valenciennes (voir p. 35).

CALVADOS

▶ **Jean-Philippe VENNIN** est nommé secrétaire général de la préfecture du Calvados. Il remplace **Stéphane Guyon**, en fonction depuis 2016 et qui a été nommé préfet chargé d'une mission de service public relevant du Gouvernement.

Jean-Philippe VENNIN - Né le 30 juillet 1964 - DUT d'hygiène et sécurité civile - École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) - DESS de droit public - Auditeur IHESI - Chef de garde incendie à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (1985-86) - Officier de garde, puis chef de centre de la caserne Gambetta au district urbain de Nancy (1986-89) - Chef des services administratifs et financiers au Sdis de Meurthe-et-Moselle (1989-94) - Directeur départemental des Sdis de la Meuse (1995-98), de la Charente (1998-2009), puis de Meurthe-et-Moselle (2009-11) - Secrétaire général (2002-08), puis président (2008-11) de l'Association nationale des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints des Services d'incendie et de secours - Conseiller technique au cabinet de Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration (2011-12) - Sous-directeur des Ressources, des Compétences et de la Doctrine d'emploi à la direction des Sapeurs-pompiers de la direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (2012-17) - Sous-préfet de Boulogne-sur-Mer (2017-20)

CHARENTE-MARITIME

▶ **Pierre MOLAGER** devient secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime. Il remplace **Pierre-Emmanuel Portheret**, qui occupait ces fonctions depuis 2017 et a été nommé sous-directeur des moyens nationaux à la direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises du ministère de l'Intérieur.

Sous-préfet - Né le 29 octobre 1971 - DU de management relationnel - DESS de communication - ESC Marseille - Chef de cabinet de François Fillon, maire de Sablé-sur-Sarthe (1996-2001), puis président de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe (2001-02) - Conseiller technique au cabinet de François Fillon, ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité (2002-04), puis ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2004-05) - Collaborateur de François Fillon, sénateur de la Sarthe et président de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe (2005-07) - Secrétaire départemental de la fédération UMP de la Sarthe (2005-07) - Conseiller technique au cabinet de François Fillon, Premier ministre (2007-09) - Directeur de cabinet du préfet de Corse (2009-11) - Chef adjoint de cabinet de François Fillon, Premier ministre (2011-12) - Sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois (2012-14) - Directeur général des Services de la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis (2014-16) - Directeur général adjoint des Services du conseil régional des Pays-de-la-Loire (2016-17) - Secrétaire général de la préfecture de la Savoie (2017-20)

EURE-ET-LOIR

▶ **Adrien BAYLE** est le nouveau secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir, succédant ainsi à **Régis Elbez**, qui occupait ces fonctions depuis 2017.

Administrateur civil - Né le 2 décembre 1986 - HEC - IEP Paris - ENA (2014) - Adjoint au chef du bureau des concours financiers de l'État (2015-16), puis chef du bureau de la fiscalité locale (2017) à la direction générale des Collectivités territoriales du ministère de l'Intérieur - Conseiller aux cabinets de Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur (2017-18) - Conseiller au cabinet de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (2018-20)

GARD

▶ **Iulia SUC** est nommée directrice de cabinet du préfet du Gard. Elle remplace **Thierry Dousset**, en fonction depuis 2017 et qui a été nommé secrétaire général des Terres australes et antarctiques françaises (voir p. 33).

Née le 20 octobre 1992 - Master 2 Affaires publiques - Année d'échange à la University of California (Berkeley) - ENA (2019) - Traductrice interprète roumain-français à la préfecture du Rhône (2016) - Stage à la délégation interministérielle à l'économie sociale et solidaire à la direction générale du Trésor (2017) - Stagiaire ENA : Attachée politique à l'ambassade de France en Ukraine (janv-mai 2018) - Au cabinet de la préfète de la région Pays-de-la-Loire (juin-nov 2018) - À la direction de la régulation d'Engie (nov 2018 - janv 2019) - Chargée de mission auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur, puis auprès du directeur du Numérique (2020)

MARNE

▶ **Valérie SAINTOYANT** est nommée directrice de cabinet du préfet de la Marne, succédant ainsi à **Blandine Georjon**, en fonction depuis 2018 et qui a été nommée secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre (revue 245).

Conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer - Née le 22 avril 1980 - Licence de droit à l'université de Marbourg (Allemagne) - Maîtrise de droit public - Diplôme de traducteur juridique international allemand-anglais de l'Institut supérieur d'interprétation et de traduction - DEA de finances publiques - DESS de droit, finances et gestion des collectivités territoriales - Chargée d'affaires budgétaires au bureau de la performance et des moyens de l'administration teritoriale à la direction de la Modernisation et de l'Action territoriale du ministère de l'Intérieur (2005-08) - Chargée de mission à la Commission interministérielle de coordination des contrôles, autorité d'audit pour les fonds européens en France, rattachée aux services du Premier ministre (2008-11) - Chargée d'analyses budgétaires à la direction du Budget du ministère du Budget (2011-12) - Adjointe au chef du service immigration (2012-13), chef du bureau du cabinet (2013-15), chef du bureau de la délivrance des titres (2015-16), puis directrice de la Citoyenneté et des Étrangers en France (2017-18) de la préfecture de l'Oise - Secrétaire générale adjointe, chargée de la politique de la ville auprès du préfet des Yvelines (2018-20)

NORD

▶ **Michel CHPILEVSKY** devient sous-préfet de Valenciennes, succédant ainsi à **Christian Rock**, en fonction depuis 2018 et qui a été nommé préfet chargé d'une mission de service public relevant du Gouvernement.

Administrateur civil - Né le 21 février 1956 - IEP Paris - École du commissariat de la marine - Anciennement commissaire de la frégate Jean de Vienne, escadre de la méditerranée, commissaire de la direction du port de Toulon, adjoint du directeur du commissariat de la marine à Cherbourg, puis commissaire en chef de la marine à la direction du Personnel militaire de la marine - Directeur des Ressources humaines du conseil général des Yvelines (2002-05) - Directeur général adjoint des Services du conseil général des Hauts-de-Seine (2005-08) - Directeur régional et interdépartemental adjoint de l'Hébergement et du Logement de la région Ile-de-France, directeur de l'unité territoriale de Paris (2010-16) - Sous-préfet d'Arles (2016-20)

PAS-DE-CALAIS

▶ ***Départ :* Jean-Philippe VENNIN** était sous-préfet de Boulogne-sur-mer depuis 2017. Il est nommé secrétaire général de la préfecture du Calvados (voir p. 34).

PUY-DE-DÔME

▶ **Nicolas LAFON** est nommé sous-préfet d'Ambert. Il remplace **Patricia Valma**, en fonction depuis 2016 et qui a été nommée sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Alpes-Maritimes (voir p 34).

Né le 2 juin 1977 - DEA de droit public - Doctorat en droit public - Chargé d'enseignements à la faculté de droit de Montpellier (2000-05) - Rapporteur près la cour administrative d'appel de Bordeaux (2007-10) - Rapporteur et rapporteur public près le tribunal administratif de Montpellier (2010-20) - Animation de séminaires de contentieux administratif à la faculté de droit de Montpellier (depuis 2010) - Référent communication et président de la commission des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires du tribunal administratif de Montpellier (2015-20)

SARTHE

▶ **Jean-Bernard ICHÉ** est nommé directeur de cabinet du préfet de la Sarthe. Il remplace **Adeline Savy**, qui occupait ces fonctions depuis 2017.

Licence de droit privé - CPAG de l'IEP Toulouse - Adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civile (1992-93), adjoint au chef de cabinet du préfet et chargé de communication (1993-98), chef du bureau des usagers de la route et coordonnateur départemental Sécurité routière (1998-2000), chef du bureau de la gestion des moyens et du patrimoine (2000-04), chef du bureau de l'administration territoriale (contrôle de légalité/intercommunalité) (2004-07), puis directeur des Relations avec les collectivités locales (2007-14) à la préfecture d'Eure-et-Loir - Directeur départemental de la Cohésion sociale et de la Protection des populations d'Eure-et-Loir (2014-18) - Sous-préfet de Briançon (2018-20)

SAVOIE

▶ ***Départ :* Pierre MOLAGER** quitte la préfecture de Savoie où il était secrétaire général depuis 2017. Il part exercer les mêmes fonctions à la préfecture de la Charente-Maritime (voir p. 34).

YVELINES

▶ ***Départ :* Valérie SAINTOYANT** quitte ses fonctions de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Yvelines. Elle est nommée directrice de cabinet du préfet de la Marne.

VAUCLUSE

▶ ***Départ :*** **Dominique CONCA** quitte ses fonctions de sous-préfète d'Apt qu'elle occupait depuis 2016.

SEINE-SAINT-DENIS

▶ **Anne COSTE de CHAMPERON** est nommée sous-préfète de Saint-Denis. Elle remplace **Nicole Isnard**, qui occupait ces fonctions depuis 2014 et qui a été nommée préfète chargé d'une mission de service public relevant du Gouvernement.

Administratrice civile - Née le 6 septembre 1970 - Edhec Lille - ENA (2011) - Administratrice des musées de la Ville de Montluçon (1993-99) - Directrice des Affaires culturelles de la Ville de Saumur (1999-2000) - Directrice (2000-03), puis chargée de communication (2003-04) de l'Athéneum, centre culturel de l'université de Bourgogne - Administratrice du musée des Beaux-Arts de Dijon (2004-09) - Interventions pédagogiques dans les écoles supérieures de commerce de Paris et de Dijon, de l'université de Bourgogne et de la Ville de Dijon (2006-09) - Responsable du pilotage de gestion et de l'évaluation de la Ville de Dijon (sept-déc 2009) - Chargée de mission auprès du préfet de la région Alsace (2012) - Directrice de cabinet du préfet de la Haute-Savoie (2012-15) - Secrétaire générale adjointe chargée de la politique de la ville et la cohésion sociale de la préfecture de l'Isère (2015-16) - Directrice générale adjointe Attractivité et aménagement du territoire à la communauté de l'agglomération havraise (2016-18) - Directrice générale adjointe de la communauté urbaine Le Havre Seine métropole (2019-20)

FONDATION

BIENNALE DE VENISE

▶ **Claudia FERRAZZI** est nommée représentante du ministère italien de la Culture au conseil d'administration de la Biennale de Venise. Elle est également la fondatrice et la présidente de la la société Viarte. L'art pour diriger autrement.

Née le 8 mai 1977 - Maîtrise de sciences politiques et de relations publiques à la Università IULM de Milan - Master 1 de politique européenne spécialité relations extérieures à l'université libre de Bruxelles - Master 2 d'administration publique à l'ENA (2003) - Consultante en organisation et management au sein de Cap Gemini (2003-04), puis en stratégie et en organisation au sein du Boston Consulting Group (2004-06) - Chargée de mission à la direction générale de la Modernisation de l'État (2006-07), inspectrice des Finances (2007-09), puis membre de l'équipe de direction, déléguée aux ressources humaines (2009-11) au ministère de l'Économie et des Finances - Administratrice générale-adjointe du musée du Louvre (2011-13) - Secrétaire générale de l'Académie de France à la Villa Médicis à Rome (2013-16) - Directrice de l'Attractivité et du Marketing métropolitain à la Ville de Milan (2017) - Conseillère à la présidence de la République (2017-19)

ETABLISSEMENT PUBLIC

EPIC DU MONT-SAINT-MICHEL

▶ **Thomas VELTER** est nommé directeur général de l'Établissement public du Mont-Saint-Michel.

Licence de droit - Master 2 de stratégie et décision publique - Collaborateur parlementaire de Frank Riester, député de Seine-et-Marne (2007-08) - Directeur de cabinet de Frank Riester, député-maire de Coulommiers (2008-17) - Référent Bretagne et Pays de la Loire pour Bruno Le Maire, député de l'Eure (2014-17) - Chef de cabinet adjoint de Bruno Le Maire, candidat à la primaire de la droite et du centre (juin-nov 2016) - Secrétaire général d'#AvecBLM, association de Bruno Le Maire (janvier 2017) - Chef de cabinet de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie (juin 2017), puis ministre de l'Économie et des Finances (2017-18) - Chef de cabinet, conseiller auprès de Franck Riester, ministre de la Culture (2018-20)

INDEX DES PERSONNES CITÉES

ARMANTERAS de SAXCÉ Anne-Marie	26	MANTEL Cécile	32
BAYLE Adrien	34	MARCON Yohann	27
BOMBARDIER Alizée	31	MATHIASIN Max	31
CALMÈS Pauline	32	MILLIENNE Bruno	32
CAUSSE Lionel	26	MIRAILLET Michel	30
CHPILEVSKY Michel	35	MLARAHA Yenad	30
COSTE de CHAMPERON Anne	36	MOLAGER Pierre	34
DAMAISIN Olivier	26	NOARS Françoise	33
DOUSSET Thierry	33	NOBLET Kevin	32
DUCHÊNE Caroline	30	PERBEN Dominique	30
FAYOLLE Murielle	32	RACON-BOUZON Cathy	27
FERRAZZI Claudia	36	REDON Ségolène	32
GIRARDOT Pierre-Etienne	28	REVIRIEGO Sandra-Élise	27
GLON Brigitte	30	ROUZET Dorothée	28
HOFFSCHIR Didier	28	SAINTOYANT Valérie	35
ICHÉ Jean-Bernard	35	SAVATIER Jacques	27
LAFON Laurent	33	SUC Iulia	35
LAFON Nicolas	35	TURQUOIS Nicolas	26
LE MOIGN Raymond	32	VALMA Patricia	34
LOUIS Alexandra	31	VELTER Thomas	36
		VENNIN Jean-Philippe	34

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Arnaud Bouissou, Assemblée national, Gézelin-Gré, Sénat, HAS(DR), M. Bouquet, Leonardo Puccini

LE RHUM VIEUX

Trois Rivières

CUVÉE DU MOULIN

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

EURONAVAL

LE SALON MONDIAL DU NAVAL DE DÉFENSE

OCTOBRE 2020

SALON
20/23
LE BOURGET

CONFÉRENCE
le 19
PARIS

www.euronaval.fr